

DANS CE NUMERO :

Texte intégral de l'accord relatif au déblocage des biens égyptiens en France et des biens français en Egypte - Le bassin de Kouznetsk en 1947

LA REVUE D'ÉGYPTE

XXI^{ème} ANNEE, No. 780
SAMEDI, 26 JUILLET 1947

ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTE ET DE L'ÉTRANGER

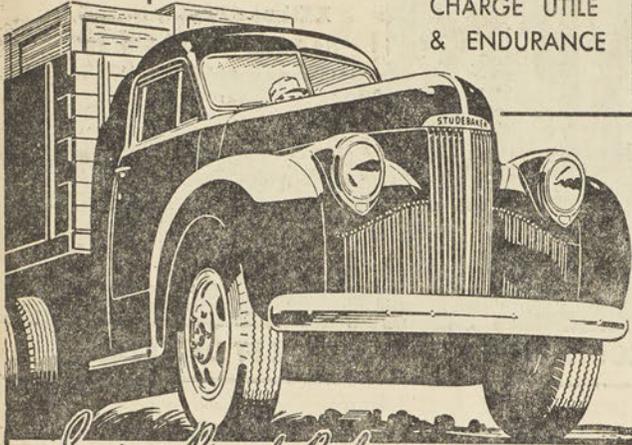
S O M M A I R E

	Pages
QUELQUES PRECISIONS AU SUJET DES CAPITAUX EGYPTIENS	
PLACES DANS LA ZONE STERLING : par Charles Arcache	3
ACTUALITE LOCALE	4
LA POLITIQUE EN EGYPTE ET A L'ÉTRANGER	6
TEXTE INTEGRAL DE L'ACCORD RELATIF AU DEBLOCAGE DES BIENS ...	
EGYPTIENS EN FRANCE ET DES BIENS FRANÇAIS EN EGYPTE	7
NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT	9
LETTRE DE PALESTINE	10
L'ASSOLEMENT TRIENNAL: chronique agricole	11
LE BASSIN DE KOUZNETSK EN 1947.	12
COMPLEXITE DU COMMERCE FRANCO-ALLEMAND	16
LES MARCHES INTERNATIONAUX	17
LE MOUVEMENT MARITIME	18
LÀ SEMAINE COTONNIERE	19
LA BOURSE DES VALEURS	20
LES BOURSES ÉTRANGERES	22
LES MARCHES DE GROS	23

Nouvelles économiques et financières de l'étranger.
Nouvelles sociétés.

STUDEBAKER

PREMIER *en* ECONOMIE
CHARGE UTILE
& ENDURANCE



Service & Pièces de Rechange

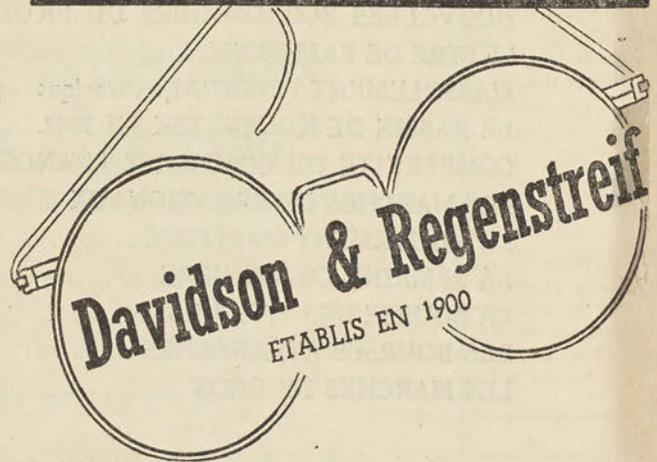
E. A. S. T. COMPANY
EASTERN AUTOMOBILES SUPPLIES & TRANSPORT CO. S.A.E.
1, AVENUE MALIKA NAZLI, LE CAIRE
48, AVENUE FOUAD IER., ALEXANDRIE

12-22 A J.M.

R.C. 55165

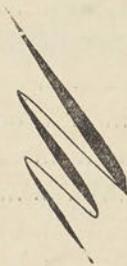


LA DISTINCTION DANS L'OPTIQUE



REPRÉSENTANTS DE FABRIQUES
D'APPAREILS ACOUSTIQUES

Imm. Continental-Savoy - Midan Opéra - Tél. 54610



Un lecteur nous demande...

QUELQUES PRÉCISIONS AU SUJET DES CAPITAUX ÉGYPTIENS PLACÉS DANS LA ZONE STERLING

Le récent accord monétaire anglo-égyptien a soulevé de nombreux problèmes non seulement dans le domaine commercial, économique ou financier, mais aussi dans le domaine des finances privées, des économies réalisées par des pères de famille qui ont placé leur argent en fonds d'Etat britanniques ou autres.

Donc, l'accord n'intéresse pas seulement le financier, le banquier ou le commerçant. Il touche — directement ou indirectement — tous les habitants de l'Égypte.

Du volumineux courrier que nous avons reçu ces derniers temps, nous extrayons une lettre qui nous paraît intéressante à plus d'un point de vue.

Un lecteur nous pose quelques questions auxquelles nous essaierons de répondre. Notre correspondant nous dit :

"J'ai acheté des National Savings Certificates britanniques à 15 shillings, remboursables à £ 1.0.6. après dix ans. Dois-je déclarer ces certificats?"

A notre avis, les certificats britanniques qui constituent des avoirs privés ne doivent pas être déclarés, les avoirs privés n'ayant pas été gelés. Si le gouvernement égyptien décidait un jour de s'approprier ces avoirs contre paiement de la contrevaletur en monnaie égyptienne, ces crédits passeraient en vertu de l'accord de Londres, en compte sterling gelé.

Notre correspondant déclare d'autre part: "la même incertitude règne sur les "Union Loan Certificates" de l'Afrique du Sud émis à 15 shillings 9 et remboursables après 7 ans à £ 1."

Ici, à notre sens, la situation est différente. L'accord anglo-égyptien ne porte que sur les sterlings détenus à Londres. La livre sud-africaine ou australienne n'entre pas en ligne de compte. En effet, l'article 9 du règlement d'exécution de la loi sur le contrôle des changes stipule: "toute personne, individu ou personne morale, possédant en n'importe quelle qualité, en Égypte ou à l'étranger, à la date du 15 Juillet 1947, des devises étrangères autres que les livres sterling, que ce soit en billet ou autres moyens de paiement, ou en qualité de dettes ou de crédits, doit en proposer l'achat au ministère des Finances. La demande doit être présentée au contrôleur des banques autorisées et ce dans le délai d'un mois à partir de la publication de cet arrêté au Journal officiel."

La troisième question de notre correspondant porte sur les comptes courants. Il y est dit: "les comptes courants en Australie, en Afrique du Sud ou dans les colonies anglaises doivent-ils être déclarés? Dans l'affirmative, seront-ils bloqués comme les avoirs privés à Londres, en cas de réquisition par le gouvernement égyptien?"

Nous croyons que ces comptes-courants doivent être déclarés et qu'ils ne seront pas bloqués en cas de réquisition par le gouvernement égyptien, étant donné qu'il s'agit de comptes en livres sud-africaines, australiennes ou autres et non en livres sterling anglaises. En cas de réquisition par le gouvernement égyptien, ces livres australiennes, sud-africai-

nes ou autres ne seront pas bloquées, l'accord n'ayant porté que sur les avoirs privés détenus au Royaume-Uni.

Enfin, notre correspondant pose une dernière question qui intéresse à plus d'un point, de nombreux résidents étrangers d'Égypte. Il demande: "Si une personne veut se retirer dans un dominion, lui sera-t-il permis de transférer son capital d'Égypte à sa nouvelle résidence? Ou, le cas échéant, lui sera-t-il permis de sortir une somme adéquate chaque mois ou chaque trimestre pour pouvoir vivre ailleurs?"

Et l'auteur de la missive d'ajouter: "Il serait malheureux que des jeunes gens soient obligés de chômer ici plutôt que de pouvoir émigrer ailleurs en emportant leurs économies. La nouvelle loi sur les sociétés anonymes ferme les portes à de nombreux étrangers qui devront refaire leur vie ailleurs. Leur sera-t-il permis d'emporter leurs avoirs?"

Nous comprenons fort bien l'appréhension de nombreux étrangers touchés par la nouvelle législation. Mais aucun texte officiel n'est venu jusqu'ici donner des éclaircissements sur ce problème. A notre avis, il s'agit de cas d'espèce. La personne voulant quitter l'Égypte devra présenter au contrôle des changes une demande motivée, invoquant clairement les raisons qui la poussent à émigrer et demandant qu'il lui soit permis de transférer ses capitaux. Le contrôle des changes étudiera chaque cas suivant sa valeur intrinsèque et accordera ou refusera la demande suivant qu'il la juge fondée ou autrement.

Il nous faut souligner que plusieurs milliers d'Arméniens qui comptent aller s'établir en U.R.S.S. ont été autorisés à emporter leurs biens avec eux. Ce qui signifie que le gouvernement égyptien autorisera, sans doute, les personnes désireuses d'aller s'établir ailleurs à prendre leurs capitaux, à moins qu'il ne se trouve en face d'un exode massif que rien ne justifie et qui serait susceptible de drainer les ressources de l'Égypte en devises étrangères.

Mais qu'il nous soit permis de souligner qu'il ne s'agit là que d'une opinion personnelle qui n'est basée sur aucun texte officiel. Le gouvernement devrait, pour calmer les appréhensions et ramener la confiance, déclarer ce qu'il compte faire en l'occurrence.

D'ailleurs, de nombreuses questions soulevées par l'accord monétaire anglo-égyptien restent encore à régler. Les départements intéressés devraient, au fur et à mesure qu'elles se présentent, les étudier minutieusement et prendre des décisions qui seraient consacrées par des textes officiels de façon à ce que d'ici quelques mois chacun sache à quoi s'en tenir sans avoir besoin à recourir à des interprétations plus ou moins personnelles, plus ou moins claires.

Nous nous rendons parfaitement compte qu'une législation aussi compliquée que celle du change ne saurait être élaborée du jour au lendemain, qu'il faut une expérience que les fonctionnaires égyptiens n'ont pas encore eu le temps d'acquérir, pour pouvoir régler immédiatement tous les problèmes qui se posent. Néanmoins, il faut faire un effort pour vaincre le sentiment d'incertitude qui prévaut actuellement, un sentiment dont les répercussions sont profondes et sérieuses puisqu'elles se traduisent par des rumeurs de dévaluation prochaine de la livre égyptienne.

Nous sommes convaincus que la monnaie nationale est solide, que les mesures prises en vue de sa protection sont bonnes, mais nous ne faisons pas la pluie et le beau temps. C'est la masse, le capitaliste, l'employé, le travailleur qui les font. S'ils sont rassurés, tout va bien, sinon, malgré tous les démentis, la situation demeurera instable. Et c'est l'ensemble du pays qui, en définitive, en souffrira.

CHARLES ARCACHE.

ING. GABRIEL ROGOJAN
EXPERT EN MÉCANIQUE AUPRÈS DES TRIBUNAUX
 Etablissement de tous projets pour la construction de
COFFRES et CHAMBRES FORTES
POUR BANQUES ET SOCIÉTÉS
 Vérification et remise à neuf de tout genre de coffre
3, RUE EL-CHEIFEIN - TEL 52187 - LE CAIRE

Actualité

ECONOMIE

COMMERCE

DIMINUTION DES EXPORTATIONS

D'après les dernières statistiques douanières, du 1er mai au 13 courant, les taxes douanières d'exportation ne se sont élevées qu'à L.E. 42.192, contre L.E. 184.986, pour la période correspondante de l'année passée, accusant ainsi un fléchissement de L.E. 142.794.

Les autorités gouvernementales sont actuellement en train d'étudier sérieusement les raisons ayant pu provoquer cette brusque chute des exportations.

LA SUISSE FINANCIERA-T-ELLE NOS IMPORTATIONS ?

Le ministère des Finances étudie actuellement un projet tendant à recourir à la Suisse, en vue de faciliter l'importation des marchandises des pays dont l'Egypte ne possède pas de devises, moyennant paiement par l'Egypte d'une certaine commission au gouvernement suisse.

Rappelons que ce régime est déjà suivi par la Suisse à l'égard de certains Etats de l'Est de l'Europe.

L'IMPORTATION DES TUYAUTERIES SUSPENDUE

L'administration des Douanes vient d'être saisie d'une lettre que lui a adressée le Contrôle des exportations lui demandant de suspendre toute exportation de tuyaux provenant du matériel de guerre, vu que cette marchandise est actuellement nécessaire à la consommation locale.

IMPORTATIONS D'AUTOS PRIVEES

Il semble que les restrictions qui seront apportées à l'importation des autos privées ne constitueront pas une interdiction définitive à cette importation.

Dans une interview accordée par le ministre des Finances, ce dernier a précisé que ces restrictions n'avaient pour but que de réglementer cette importation en sorte qu'une répartition équitable soit établie entre les besoins des consommateurs.

200.000 TONNES DE RIZ A L'EXPORTATION

200.000 tonnes de riz, qui se trouvent dans les dépôts de la Banque Misr et de la Banque du Crédit Agricole et qui étaient réservées aux autorités militaires britanniques, seront exportées, après approbation du ministère du Commerce et de l'Industrie.

LES MARCHANDISES EXPEDIEES EN EGYPTE AVANT LE 23 JUILLET

Sur la recommandation du Comité Supérieur du Contrôle des Changes S.E. Abdel Méguïd Badr pacha, ministre des Finances a rendu une décision relative au déblocage des marchandises importées par l'Egypte et déjà expédiées avant le 23 juillet courant.

Cette décision dit que les marchandises expédiées à destination de l'Egypte et qui n'étaient pas pourvues d'un permis d'importation antérieurement à l'arrêté ministériel No. 46 de 1947, rendu le 12 et publié le 13 juillet 1947, seront déblocuées, sans besoin d'un permis d'importation à cet effet, à condition que ces marchandises aient été expédiées avant le 23 juillet 1947 et à charge par l'intéressé de fournir une déclaration écrite attestant que l'achat de la marchandise en question avait été conclu antérieurement au 13 juillet courant.

AUTOUR DE L'IMPORTATION DU JUTE

Le contrôle des importations publiera incessamment un communiqué pour faire savoir qu'il continue à émettre des permis d'importation de jute, dans les limites de l'accord intervenu avec le sous-secrétariat d'Etat à l'approvisionnement. Il précisera qu'aucun obstacle n'entrave cette importation.

LA SOUDE CAUSTIQUE RARE SUR LE MARCHE

Le Comité général des importations vient d'étudier en sa dernière réunion la situation de la soude caustique et du fer blanc dans le pays. Il a, à la suite de cette étude, recommandé que l'importation de ces matières soit rapidement réalisée, vu qu'elles sont actuellement rares sur le marché, alors que les fabriques en ont grand besoin.

EXPORTATION DE RAISIN

Le ministère du Commerce vient d'autoriser l'exportation de 500 tonnes de raisin, qui seront réparties entre les producteurs désireux d'exporter leurs récoltes, en proportion de la superficie de leurs terrains cultivés conformément aux statistiques du ministère de l'Agriculture.

Le ministère pose comme condition pour permettre l'exportation du raisin, qu'il fasse partie de l'une des espèces suivantes: "banati" (Sultanini), "Rozaki", "Italia" et "Muscat Hambourg".

LE REGLEMENT PAR L'ITALIE DES DOMMAGES A L'EGYPTE

Le comité formé au ministère des Affaires Etrangères pour étudier les modalités de paiement par l'Italie des dommages de guerre dues par elle à l'Egypte et évalués à 4 millions et demi de livres vient de prendre les décisions suivantes :

1). Le premier versement, soit un million de livres, sera effectué en livres sterling, convertibles, et au cas d'impossibilité de ce faire, en monnaie égyptienne.

2) Le solde soit 3 millions et demi seront réglés a) en immeubles italiens qui pourraient servir au ministère de l'Instruction publique; b) en des actions de la Société du phosphate dans une proportion de 51 0/0 au gouvernement égyptien qui les cédera par la suite à une organisation égyptienne; c) en terrains de culture de la valeur d'un demi million de livres, ces terrains étant les suivants: 3000 feddans appartenant à M. Danelli, 2000 feddans à M. Alesandri et 250 feddans à M. Giannotti, à condition que leur prix soit évalué à celui d'avant-guerre.

Le gouvernement aura en outre la faculté de se faire payer tout ou partie du montant du demi-million précité, sur les valeurs et titres déposés à la séquestration des biens italiens et consistant en 283.000 en titres de l'emprunt national, 90.000 livres en titres de l'emprunt cotonnier et 182.000 en actions de la Société Nationale du Nil.

Enfin le solde soit 2 millions et demi de livres sera réglé à l'Egypte en livres sterling convertibles en cinq versements annuels et garantis par les valeurs et immeubles appartenant aux Italiens et qui resteront en possession de la séquestration jusqu'à parfait paiement. A cet effet les valeurs financières ont été évaluées aux 60 0/0 de leur prix d'avant-guerre.

LA PRODUCTION DES FILES DE COTON EN PROGRESSION

Les rapports parvenus au sous-secrétariat d'Etat à l'Approvisionnement, indiquent que la production locale des fils de coton continue à augmenter.

Aussi, le sous-secrétariat d'Etat présentera-t-il une note au Comité Ministériel Supérieur d'Approvisionnement, afin qu'il autorise l'exportation à l'Etranger, des quantités de ce produit excédant les besoins de la consommation locale.

INSTRUCTIONS AUX BANQUES AU SUJET DES OUVERTURES ET TRANSFERTS DES CREDITS

Les banques autorisées à effectuer des opérations sur les monnaies étrangères, ont reçu les instructions suivantes du Comité Supérieur du Contrôle des Changes :

1. — Ouvrir des crédits documentaires pour les pays à devises anciennement faciles ou qui faisaient partie de la zone sterling, en vertu des permis d'importations datés postérieurement au 13 juillet 1947.

2. — Ouvrir des crédits documentaires pour les pays à devises anciennement faciles, sur la base des licences valables émises avant ou après le 14 juillet 1947.

3. — Soumettre au contrôle des Changes toutes les demandes de transferts pour paiements "invisibles" (frais de voyage, subsides, scolarité, etc.)

4. — Approuver les demandes d'exportations selon les règles précédemment établies.

5. — Acheter toutes les devises étrangères qui leur seraient cédées en application de l'article 9 de l'arrêté ministériel No. 51 de l'année 1947.

La Revue d'Egypte Economique et Financière

REDACTION
ET ADMINISTRATION :
SOCIETE ORIENTALE
DE PUBLICITE
Propriétaire-éditrice
de la "Revue d'Egypte"

ABONNEMENTS :
Un an 6 mois
Egypte : P.T. 150 P.T. 80
Etranger : £ 2 £ 1.2.0

PUBLICITE
ET ABONNEMENTS :
24, rue Galaï — Tél. 49000
Le Caire
9, rue Rolo — Tél. 27366
Alexandrie

Rédacteur en Chef :
CHARLES ARCACHE
Rédaction au Caire :
Me. Ch. ATALLA

locale

ET FINANCES

LA LOI SUR LES SOCIETES ET LES ETRANGERS

Le correspondant de l'"Ahram" à Londres rapporte que:

Le ministère du Commerce britannique estime que la loi sur les sociétés anonymes qui a été hâtivement approuvée en Egypte, sans que ses répercussions ne soient suffisamment étudiées, portera un grave préjudice aux étrangers.

Plus encore, cette loi, avec le temps, causera un plus grave préjudice à l'Egypte elle-même, si ce pays se livre délibérément à des actes susceptibles d'ennuyer les hommes d'affaires étrangers.

PROTESTATION BRITANNIQUE ?

Le correspondant du journal "Al Balagh" mande de Londres:

Le gouvernement britannique étudie en ce moment les mesures qu'il compte prendre pour protester contre la nouvelle loi sur les sociétés anonymes en Egypte.

Le ministère du Commerce et la Trésorerie britanniques examinent de très près la dite loi pour en déterminer exactement les répercussions sur le commerce. Les milieux autorisés prévoient une rencontre officielle entre les deux gouvernements, dans le plus proche avenir, au sujet de cette législation.

VOLTE-FACE

S'il faut en croire l'organe wafdiste, Sawt El Omma, le gouvernement serait revenu sur sa décision et aurait décidé de ne pas mettre en exécution la loi sur les sociétés.

Cette décision a été prise à la suite de la pression exercée par le gouvernement britannique. Bien que la nouvelle loi ait été approuvée par le Sénat et la Chambre, elle ne paraîtra pas au "Journal Officiel".

RIEN DE PAREIL

Interrogé par la revue "Mousammat el Guib" sur ce qu'il pensait du récent accord sur les sterling, Mtre Abdul Rahman el Biyali, ancien ministre des Finances, a répondu:

— Jamais dans ma vie ou même dans l'histoire des accords internationaux, je n'ai entendu parler d'un accord renouvelé pour une période de cinq mois seulement.

SOMBRES PERSPECTIVES

Le pays aura certainement à souffrir de cet accord. Ce dernier aura de graves répercussions, et il ne faut pas être prophète pour prédire que le gouvernement égyptien devra céder beaucoup de terrain quand les négociations financières seront reprises.

PERMIS D'IMPORTATIONS ET OUVERTURES DE CREDITS

Une lettre de Youssef Sednaoui pacha, Président de l'Association des Commerçants et Importateurs du royaume d'Egypte, à S.E. le Ministre des Finances.

Son Excellence le Ministre des Finances, Excellence,

En prenant connaissance de la circulaire de l'Administration des Douanes réglementant les importations et exportations, notre attention fut d'abord retenue par le fait que la Douane n'accepte de délivrer les marchandises provenant des pays à devises faciles que si les crédits y relatifs ont été ouverts au plus tard le 30 juin écoulé.

Il est à noter d'autre part que cette circulaire ne parle que des pays à devises rares et des pays à devises faciles, et n'a fait aucune mention des pays du bloc sterling.

C'est pourquoi nous nous permettons d'attirer l'attention de Votre Excellence sur les cas suivants:

1°) Les importateurs étant demeurés convaincus qu'ils pouvaient continuer à importer des marchandises — dans les mêmes conditions que par le passé — jusqu'au 15 juillet et non point seulement jusqu'au 30 juin, ils ont, entre ces deux dates, demandé et obtenu l'ouverture de crédits importants en devises faciles ainsi que de nombreux transferts télégraphiques en sterling.

Ces opérations ayant été effectuées par l'entremise des Banques égyptiennes, celles-ci n'ont pu, bien entendu, accepter de les effectuer qu'après l'approbation réglementaire du Contrôle des Changes.

Comment peut-on, dans ces conditions, concilier cette approbation avec les dispositions de l'arrêté ministériel No. 46 de 1947 exigeant que les crédits aient été ouverts le 30 juin au plus tard ?

2°) Vous savez, Excellence, que certains importateurs ont des bureaux d'achat à l'étranger, et qu'ils ont suivant leur habitude mis d'avance à leur dispositions des sommes importantes, pour leur permettre de régler eux-mêmes le montant de leurs achats.

Un grand nombre de ces achats fut ainsi réglé par le moyen des comptes courants existants entre les dits bureaux d'achats et les fabricants, et dans ces cas, il est impossible d'établir la date du règlement de la manière exigée par la Douane, c'est à dire au moyen de documents émanant des banques du pays.

3°) Au moment où le pays

souffrait d'une véritable pénurie de marchandises, le Gouvernement a fait tout son possible pour encourager les importations par toutes sortes de moyens.

Il a, notamment, exempté du régime des permis l'importation d'un grand nombre d'articles des pays à devises faciles, ainsi que toutes les marchandises provenant du bloc sterling.

Ceci encouragea les importateurs à passer des contrats pour des quantités très importantes de marchandises de toutes sortes, dont la livraison était échelonnée sur une longue période dépassant une année dans certains cas.

En exécution des dits contrats, d'importantes quantités de marchandises seront donc livrées, et leur prix réglés après le 15 juillet.

Quel sera le sort de ces marchandises, que les importateurs ont achetées à la faveur de l'ancien régime des permis, et grâce aux facilités et encouragements accordés par les autorités ?

Nous avons le ferme espoir, Excellence, que ces cas seront examinés et résolus dans l'esprit de la déclaration de S.E. Mahmoud El Darwiche Bey aux membres de la presse, déclaration publiée dans le journal "Al Guarida el Touguaria el Masria" du 7 juillet et ainsi conçue:

" En ce qui concerne le passé, je suis convaincu que nous avons réussi à réaliser tout ce que nous espérons; par exemple les Accords de Bretton Woods stipulent que le commerce sera, après le 15 juillet, représenté par ce que les dits accords appellent Current Transaction.

" Nous avons dit aux délégués britanniques qu'il nous importe d'être fixés sur une question précise à savoir: des transactions commerciales sont conclues avant le 15 juillet mais dont le montant ne sera réglé qu'après cette date; de tels montants seraient-ils prélevés sur les crédits sterling ?

" Ils ont répondu: oui, et nous avons accepté leur manière de voir.

" Il est donc dans l'intérêt de l'Egypte que la valeur de toutes les transactions con-

clues avant le 1er juillet soient réglées en sterling, après le 15 juillet de même d'ailleurs que pour les opérations conclues après le 15 juillet".

Vous n'ignorez pas, Excellence, que notre Association représente un des facteurs les plus importants de l'économie du pays, de même qu'elle assume de grandes responsabilités envers des milliers et des milliers d'employés, d'ouvriers et ouvrières.

Nous avons donc le ferme espoir que notre présente lettre trouvera auprès de V.E. toute l'attention qu'elle mérite.

Veillez agréer

VERS LE REGLEMENT GENERAL APPLICABLE AUX IMPORTATIONS

Le service du Contrôle des exportations et des importations étudie actuellement un règlement général qui sera appliqué à toutes exportations et importations.

Il a par ailleurs mis sur pied plusieurs suggestions qu'il soumettra au Comité exécutif des importations, suggestions tendant — à la lumière des expériences faites durant la guerre, — à éviter le monopole accordé à certaines organisations commerciales qui durant les hostilités, avaient seules et à l'exception des autres commerçants, le droit d'importer certaines marchandises.

Enfin en ce qui concerne les importations, il semble que le système qui sera suivi ne sera appliqué qu'aux seules unions et confédérations dont le ministère du Commerce, (section de l'Approvisionnement) a déjà approuvé la constitution.

LE CONTROLE DES SOCIETES ANONYMES

Conformément au souhait exprimé par la Commission sénatoriale des Finances, une décision définitive vient d'être prise tendant à la création d'un nouveau département pour le contrôle des sociétés anonymes. Ce département comprendra un choix de fonctionnaires pris au ministère du Commerce et de l'Industrie. Il aura pour objet de centraliser les opérations relatives à la constitution, la modification des sociétés anonymes ainsi que leur surveillance.

D'une semaine à l'autre

La politique en Egypte et à l'étranger

L'Egypte à l'O.N.U.

Nokrachi Pacha est arrivé à New-York où il a été reçu par les membres de la délégation égyptienne qui l'y avaient précédé. Il y a pris ses premiers contacts se refusant à faire des déclarations. La tâche n'est pas facile à laquelle il doit se livrer. Ce n'est pas de gaieté de coeur que le Conseil de Sécurité se résoudrait à prononcer la caducité d'un traité quelconque bien que les circonstances qui ont entouré la signature du pacte d'alliance de 1937 entre l'Egypte et l'Angleterre aient été exceptionnelles.

La délégation égyptienne, tout en se rendant compte, vraisemblablement, des difficultés qu'elle aura à affronter, semble ne vouloir reculer devant aucun moyen pour parvenir à ses buts. D'autre part, l'affaire d'Indonésie, celle de Grèce et l'aggravation considérable des troubles en Palestine sont venus, en quelque sorte, couvrir de leur importance la voix de l'Egypte.

Apparemment, du moins. Car, en fait, c'est partout la même question qui se pose; c'est une situation trouble, héritée d'un passé qui en tous points a été néfaste à l'humanité, qu'il faut liquider et si l'organisation de la paix mondiale doit se faire, il est indispensable qu'un plan soit dressé, un programme tracé, pour mettre fin aux anomalies, aux paradoxes politiques et économiques qui amènent les nations à s'opposer malgré elles, les unes aux autres. Ainsi donc, quelles que soient les causes directes qui mettent la Palestine à feu et à sang, la Grèce en état de guerre civile, l'Egypte en état d'instabilité, il est des facteurs historiques et économiques centenaires qui créent et entretiennent tous ces problèmes de la Méditerranée Orientale.

Autour du monde.

Les Hollandais d'Indonésie ont en quelque sorte fait les morts pendant quelques mois, décidés, semble-t-il, qu'ils étaient à reprendre, aussitôt qu'ils seraient équipés à point,

l'offensive. Cette offensive a commencé la semaine dernière et déjà les troupes néerlandaises ont occupé de grandes superficies de territoire à l'est et à l'ouest de Java. Comme l'a déclaré le Ministre des Territoires d'Outre-Mer au Parlement de La Haye, "l'action actuelle ne vise qu'à restaurer la situation économique." N'oublions pas, en effet, que les immenses puits de pétrole de ces régions constituent l'une des principales ressources de la Hollande et que les trusts anglo-américains y sont directement intéressés.

La Ligue Arabe s'est entremise dans le conflit et a demandé aux Indes de poser la question à l'O.N.U. Nous aurions, sans doute, préféré voir les Etats Arabes offrir leur médiation au lieu d'engager théoriquement les hostilités contre la Hollande en s'aliénant ainsi la sympathie d'un membre de l'O.N.U.

A Madagascar, les Français, en butte à des intrigues de toute sorte, à des attaques de bandes armées et organisées avaient dû céder du terrain. A Paris, l'indécision régnait dans les milieux officiels. Mais voici que les événements de Java les encouragent à passer eux-mêmes à l'offensive en commençant par dégager Tananarive, quasi assiégée par les rebelles.

En Palestine, l'affaire de "l'Exodus" sans doute maladroite menée a été la goutte qui a fait déborder le vase. Le terrorisme s'est déchainé partout. La radio clandestine déclare que les activités de l'Irgoun et des autres se poursuivront jusqu'au jour où l'on devra saisir le Conseil de Sécurité à l'O.N.U. afin de trouver à tout prix la solution du problème.

En Grèce, la situation n'est pas moins calme. Les communistes qui s'appuient sur la frontière albanovo-yougoslave se sont armés et équipés et il est même question d'une brigade internationale composée de tous les chômeurs de guerre qui se battent aux côtés de l'armée des communistes. Les nouvelles que nous recevons de Grèce sont quelque peu in-

décises, bien que, en général, il semble que les troupes gouvernementales tiennent ferme. Constituera-t-on un gouvernement communiste indépendant dans les montagnes occupées par les partisans?

Les relations anglo-russes.

Il apparaît donc comme définitif que la rupture ait eu lieu entre l'Europe de gauche et l'Europe de droite. Le plan Marshall n'ayant pas été accueilli par l'U.R.S.S. et ses satellites, ce sont les pays occidentaux qui demeurent les seuls à l'accepter et à en profiter. Néanmoins, Moscou ne se contente pas de s'isoler. Elle prétend avoir ses moyens et c'est ainsi qu'elle a soulevé des difficultés lorsqu'il s'est agi de renouveler son accord commercial avec l'Angleterre à qui le bois et le blé russes sont indispensables. D'autre part, la Russie doit cent millions de livres sterling à la Grande-Bretagne depuis 1941, somme qui n'a pas encore été réglée.

Notre politique commerciale.

La plus magnifique pagaie règne dans certains de nos services officiels auxquels, par définition, est confiée l'organisation (sic) du commerce national. Les arrêtés se succèdent et se contredisent, la liste des marchandises importables n'a point encore été dressée. Le sera-t-elle et quand? Et le sera-t-elle complètement?

Entretiens, on semble oublier qu'il existe en Egypte des organismes reconnus par la loi, des institutions composées de commerçants, d'importateurs et d'exportateurs, de gens du métier dont les conseils pourraient être considérablement utiles si on les consultait. On s'en garde bien, au détriment de l'intérêt national. Ne finira-t-on pas par mettre un peu d'ordre dans tout cela?

Le Nouveau Semainier.

TEXTES OFFICIELS

Loi No. 97 de 1947 majorant le droit de timbre sur les titres et valeurs mobilières

Art. 1. — Est porté à un demi pour mille (1/2 o/o) le droit de timbre établi sur les titres et valeurs mobilières en vertu des dispositions des paragraphes A et B de l'article 1er de la section 3 du tableau No. 2 annexé à la Loi No. 44 de 1939 établissant le droit de timbre, et modifiée par la Loi No. 11 de 1941.

Art. 2. — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution de la présente loi, qui entrera en vigueur à partir de la date de sa publication au "Journal Officiel."

Nous ordonnons que la présente loi soit revêtue du sceau de l'Etat, publiée au "Journal Officiel" et exécutée comme loi de l'Etat.

13 Juillet 1947.

Loi No. 124 de 1947 relative au délai de présentation au Parlement du projet de loi portant établissement du tarif douanier et du projet de loi en matière d'accise.

Art. 1. — Le délai prescrit par la Loi No. 124 de 1946 pour la présentation au Parlement du projet de loi portant établissement du tarif douanier et du projet de loi en matière d'accise est prorogée d'une année, qui prendra fin à l'expiration de la session parlementaire 1947/1948.

Nos Ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente loi, qui entrera en vigueur à partir de la date de sa publication au "Journal Officiel."

Nous ordonnons que la présente loi soit revêtue du sceau de l'Etat, publiée au "Journal Officiel" et exécutée comme loi de l'Etat.

16 Juillet 1947.

DOCUMENTS

TEXTE INTEGRAL DE L'ACCORD RELATIF AU DÉBLOCAGE DES BIENS ÉGYPTIENS EN FRANCE ET DES BIENS FRANÇAIS EN EGYPTÉ

Le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement Royal d'Egypte, désireux de faciliter par un accord les opérations de déblocage et de restitution des avoirs égyptiens en France et des avoirs français en Egypte, sont convenus de ce qui suit:

Section I

Article 1er.

Objet et portée.

Le présent accord vise, en ce qui concerne l'Egypte, les personnes physiques et morales ayant la notabilité française ou la qualité de ressortissants de l'Union française, dont les biens, droits et intérêts ont été soumis aux dispositions de la Proclamation militaire No. 159 en date du 15 juillet 1941 et des textes qui l'ont modifiée parce que, pendant l'occupation de la France, elles se trouvaient en territoire français, ou y avaient le siège de leurs affaires. Ces personnes sont désignées dans le présent accord par l'expression "ressortissants français".

Le présent accord vise, en ce qui concerne la France, les personnes physiques ou morales de nationalité égyptienne, dont les biens, droits et intérêts ont été soumis à des régimes spéciaux depuis le 16 juin 1940, parce qu'elles avaient leur résidence ou le siège de leurs affaires en Egypte. Ces personnes sont désignées dans le présent accord par l'expression "ressortissants égyptiens".

Article 2.

Les biens, droits et intérêts qui font l'objet du présent accord sont, pour l'Egypte, les fonds liquides et les valeurs mobilières, y compris les coupons de titres, actuellement détenus et gérés par l'Office des Territoires Occupés ou Contrôlés et appartenant à des ressortissants français, et, pour la France, les fonds liquides et les valeurs mobilières, y compris les coupons de titres, dus à des ressortissants égyptiens, et qui ont été soumis aux régimes spéciaux visés à l'article précédent.

Tous autres biens, immobiliers ou mobiliers soumis en France à des régimes spéciaux, en Egypte à la Proclamation No. 159 qui n'auraient pas encore été remis à leur propriétaires seront rendus à ces derniers immédiatement.

Article 3.

Le présent accord n'affecte pas le régime applicable aux biens, droits et intérêts des ressortissants français ou des ressortissants égyptiens en vertu de la législation fiscale, de la législation qui régit la matière des successions, ou de la législation sur le contrôle des changes en vigueur en Egypte ou en France.

Section II

Article 4.

Procédure de déblocage et modalités de transfert.

A l'effet de faciliter le recouvrement des créances des ressortissants de chacun des deux pays sur les ressortissants de l'autre, il sera constitué en France un Comité chargé de recevoir les demandes des créanciers français et de les transmettre avec son avis à l'Office des Territoires Occupés ou Contrôlés qui, de son côté, lui communiquera avec son avis, l'accord ou les observations des débiteurs égyptiens. Le Comité recevra d'autre part les demandes des créanciers égyptiens qui lui auront été transmises par l'Office des Territoires Occupés ou Contrôlés et communiquera à ce dernier, avec son avis, l'accord ou les observations des débiteurs français.

L'Office des Territoires Occupés ou Contrôlés, qui sera réhabilité à cette fin, exercera en Egypte des attributions analogues.

Le Comité Français sera en France le correspondant exclusif de l'Office des Territoires Occupés ou Contrôlés, de même que ce dernier sera en Egypte le correspondant exclusif du Comité Français. Toutefois, débiteurs et créanciers pourront, sans passer par leur intermédiaire, se mettre d'accord directement sur toutes questions relatives à la nature ou au montant de la dette et leur présenter leur accord.

Article 5.

Lorsque l'accord sera réalisé entre débiteurs et créanciers leurs avoirs seront déblocués dans le pays où ils se trouvent sous réserve, pour les avoirs français en Egypte, de la pro-

duction des attestations visées par l'Office des Changes français prévues au premier alinéa de l'article 8. Toutefois, en ce qui concerne les avoirs liquides, il sera fait application des dispositions de l'article 6 ci-après.

Article 6.

a) les versements faits à l'Office des Territoires Occupés ou Contrôlés pour compte des ressortissants français et les versements faits pour compte de ressortissants égyptiens à l'Office des Changes en France ou à des Banques agissant sur les instructions de ce dernier seront considérés de part et d'autre comme ayant pour les intéressés un caractère libératoire. En ce qui concerne les versements correspondant à l'exécution d'un contrat libellé dans une monnaie autre que celle de l'Etat signataire du présent accord qui les aura reçus, le caractère libératoire leur sera reconnu à concurrence de la valeur que la somme payée représente dans la monnaie du contrat au cours du change en vigueur au lieu et à la date où ce paiement est intervenu.

b) Les sommes actuellement détenues en livres égyptiennes par l'Office des Territoires Occupés ou Contrôlés à quelque titre que ce soit pour compte de ressortissants français seront transférées au gouvernement Français en Sterling à Londres en vue du règlement des créances de ces ressortissants. Toutefois, les sommes encaissées au titre de contrats libellés en Francs français ne seront transférées au gouvernement français qu'à concurrence de leur fraction correspondante, sur la base de 492,30 francs pour une livre égyptienne à la contrevaletur de la somme en francs français pour laquelle le paiement à l'Office des Territoires Occupés ou Contrôlés était libératoire; le surplus sera restitué aux intéressés par l'Office. Les avoirs appartenant à des citoyens, sujets ou protégés français résidant habituellement en Egypte ou à des ressortissants de tous autres pays, seront simplement déblocués par l'Office des Territoires Occupés ou Contrôlés.

c) les sommes recouvertes en France en francs français à quelque titre que ce soit pour compte de ressortissants égyptiens seront transférées en sterling à Londres au gouvernement égyptien en vue du règlement des créances des dits ressortissants.

Dans le cas d'engagements libellés en livres égyptiennes ou en sterling, le transfert sera effectué en sterling au cours du change en vigueur à la date à laquelle le débiteur a fait son paiement.

Dans le cas d'engagement libellés en franc français, le transfert sera effectué en sterling au cours du change en vigueur à la date du transfert.

Dans le cas d'engagement libellés en une monnaie autre que le sterling, la livre égyptienne ou le franc français, le transfert sera effectué en sterling au cours de change franc-sterling en vigueur à la date où le débiteur a fait son paiement.

Dans le cas de recouvrements effectués dans une monnaie autre que le franc français, les montants recouverts seront remis à l'Office des Territoires Occupés ou Contrôlés dans cette monnaie.

Article 7.

Section III

Dispositions Diverses. Actes de disposition

Le gouvernement français accordera aux sujets égyptiens un traitement qui ne sera pas moins favorable que celui dont bénéficieront les citoyens français en ce qui concerne les biens situés en France qui ont fait l'objet d'actes de disposition de la nature de ceux qui sont visés par la déclaration des Nations Unies du 6 janvier 1943, ou d'une législation discriminatoire.

Article 8.

Certificats et communications des gouvernements

Le gouvernement égyptien accepte que le déblocage des fonds liquides et des valeurs mobilières, y compris les coupons de titres, appartenant aux ressortissants français n'ait lieu, à partir de la signature du présent accord, qu'au vu d'une attestation visée par l'Office des Changes français certifiant que ce déblocage ne favorise pas d'intérêts ennemis. En ce qui concerne les avoirs, biens et intérêts, y compris les immeubles et les objets mobiliers, qui auraient été déblocués antérieurement à la signature du présent accord, il accepte de communiquer au gouvernement fran-

çais leur situation à la date de leur déblocage.

Le gouvernement français communiquera de son côté au gouvernement égyptien la liste et le montant des avoirs, biens et intérêts égyptiens en France qui ont été soumis à des régimes spéciaux ou déclarés à l'Office des Changes.

Article 9.

Remboursement à l'Office des territoires occupés ou contrôlés

Le gouvernement français remboursera au gouvernement égyptien en livres égyptiennes les sommes avancées par lui à titre de subsides aux étudiants français ou à des oeuvres françaises.

Les avances pour frais judiciaires, honoraires d'avocats, expertises et autres frais, faites par l'Office des Territoires Occupés ou Contrôlés dans l'intérêt des ressortissants français dont les comptes à l'Office comportaient un solde en espèce ou une couverture en titres insuffisant donneront lieu, en cas d'insolvabilité des intéressés, à une retenue par l'Office à son profit sur le solde des commissions de gestion prélevées sur les avoirs français et du produit des placements des avoirs français administrés par lui.

Article 10.

Fonds de garantie

Le gouvernement français est d'accord pour que l'Office des Territoires Occupés ou Contrôlés désintéressés, par prélèvement sur le solde des commissions des gestions perçues sur les avoirs français et du produit des placements des avoirs français administrés par lui, les ressortissants égyptiens créanciers dans le cas où les débiteurs résidant en France seraient devenus insolubles par suite des événements de guerre.

Le reliquat des commissions perçues par l'Office des Territoires Occupés ou Contrôlés et du produit des placements des avoirs français administrés par lui sera remis au gouvernement français, après qu'auront été exercés les prélèvements prévus au deuxième alinéa de l'article précédent et au premier alinéa du présent article.

Le gouvernement égyptien est d'accord pour employer les sommes qui auront été payées à l'Office des Territoires Occupés ou Contrôlés pour compte de ressortissants français et qui n'auront pas été réclamées par les propriétaires 5 ans après la signature du présent accord à désintéresser les ressortissants français créanciers dans le cas où leurs débiteurs égyptiens seraient devenus insolubles.

Article 11.

Résidents étrangers en France ou en Egypte

Toutes les clauses du présent accord par lesquelles le gouvernement égyptien s'oblige à remettre en Egypte à la disposition de leurs propriétaires les avoirs, biens et intérêts détenus, gérés ou contrôlés par l'Office des Territoires Occupés ou Contrôlés s'appliquent aux biens des personnes physiques ou morales autres que celles ayant la nationalité française ou la qualité de sujet ou de protégé français qui, du fait de la résidence de ces personnes ou du siège de leurs affaires en France, ont été soumis à la Proclamation No. 159. Les avoirs liquides détenus ou gérés par l'Office des Territoires Occupés ou Contrôlés et appartenant à ces personnes seront simplement remis à leur disposition en Egypte; ils ne seront transférés en France que sur demande expresse de leur part; dans ce cas les dispositions de l'article 6 paragraphe (b) ci-dessus recevront application.

Toutes les clauses du présent accord par lesquelles le gouvernement français s'oblige à remettre en France à la disposition de leurs propriétaires les avoirs, biens et intérêts qui ont été soumis à des régimes spéciaux s'appliquent aux biens des personnes physiques ou morales autres que celles ayant la nationalité égyptienne et qui, du fait de la résidence de ces personnes ou du siège de leurs affaires en Egypte, ont été soumis à ces régimes spéciaux. Les sommes recouvrées par l'Office des Changes français pour le compte de ces personnes ne seront transférées en Egypte que sur demande expresse de leur part; dans ce cas les règles de transfert qui seront appliquées seront celles définies au paragraphe (c) de l'article 6 ci-dessus; lorsque l'intéressé aura expressément renoncé à formuler une demande de transfert les sommes recouvrées par l'Office des Changes seront remises à sa disposition en France et il ne pourra plus ultérieurement se prévaloir des clauses du paragraphe (c) de l'article 6 du présent accord.

Article 12.

Le présent accord est applicable à la France et à tous les Etats et territoires de l'Union Française.

Article 13.

Mesures d'application

Les deux gouvernements, s'engagent à se concerter en vue de fixer tous les procédures utiles pour la mise en oeuvre du présent accord.

Article 14.

Entrée en vigueur

Le présent accord entrera en vigueur à partir de la date de sa signature par les deux gouvernements.

Fait en double exemplaire en français le 5 juin 1947.

Ambassade de France
en Egypte

5 Juin 1947.

A Son Excellence Mahmoud Fahmy El Nokrachi Pacha

Président du Conseil des Ministres

Ministre des Affaires Etrangères

LE CAIRE.

Monsieur le Président,

La situation des diverses affaires comportant des intérêts français a été évoquée à plusieurs reprises au cours des négociations qui ont abouti à la signature d'un accord relatif aux biens

Il est cependant possible que par suite des circonstances une atteinte ait été portée à certains intérêts égyptiens ou français; atteinte à laquelle il conviendrait, dans l'intérêt même des deux pays, de remédier aussi efficacement que possible.

Les divers intéressés, dans cette intention, seront invités à rechercher entre eux directement un règlement des questions pendantes sur une base commerciale.

Les deux gouvernements sont d'accord pour constituer une commission consultative chargée de donner son avis sur toute question particulière que les intéressés désireraient lui soumettre et de suggérer une solution amiable. Cette commission sera composée de deux personnes de nationalité française désignées par le gouvernement français, et de deux personnes de nationalité égyptienne, désignées par le gouvernement égyptien.

Elle entrera en fonction dans les deux mois de l'entrée en vigueur de la convention de déblocage entre l'Egypte et la France et devra faire toute diligence dans l'examen des affaires sur lesquelles elle sera consultée. Aucune demande ne sera reçue à compter d'un délai de six mois après l'entrée en vigueur de l'accord.

Je suis autorisé à cette occasion de rappeler à Votre Excellence qu'aucune clause d'arbitrage ou de juridiction obligatoire ne permet à l'un ni à l'autre de nos gouvernements de soumettre à l'arbitrage ou à la Cour Internationale de Justice un différend qui naîtrait à l'occasion de l'application de l'accord en date de ce jour. J'ajoute que le gouvernement français n'a pas l'intention de demander au gouvernement égyptien de recourir, pour le règlement d'un tel différend, à une juridiction de cet ordre.

Il est d'autre part d'accord que la convention met fin à toute revendication motivée par les dispositions générales, législatives ou réglementaires, adoptées par le gouvernement égyptien en vue de la gestion des biens des ressortissants français et à toute revendication concernant cette gestion, sans que toutefois les demandes formulées par la voie diplomatique puissent être considérées comme portant atteinte à la présente disposition.

Le gouvernement français dégage le gouvernement égyptien de toute responsabilité dans le cas où ce dernier serait mis en cause pour l'exécution d'un transfert dans les conditions définies à l'Article 6 (paragraphe A et B), du présent accord. Le gouvernement égyptien dégage pareillement le gouvernement français de toute responsabilité dans le cas où ce dernier serait mis en cause pour l'exécution d'un transfert dans les conditions définies à l'Article 6 (paragraphe c).

Le gouvernement français renonce également à toute revendication qui serait fondée sur les conditions de remboursement des fonds publics égyptiens décidés en 1943 et le retard apporté du fait de l'interruption des communications à la réalisation de ces remboursements.

Toutefois, le montant des titres des Dettes Unifiées et Privilegiées sera payé sur présentation des titres, majorés des intérêts servis par la National Bank au Ministère des Finances sur le capital demandé, calculé à partir du 1er janvier 1944 pour les titres de la Dette Unifiée et du 16 janvier 1944, pour les titres de la Dette Privilegiée jusqu'à la date du paiement et ce selon les dispositions de la Proclamation No. 518.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Signé

G. ARVENGAS

Ambassadeur de France.

NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT

Liban

RECONTRE LIBANO-SYRIENNE A CHTAURA

LES CHEMINS DE FER LA MONNAIE LES DOUANES

Les dirigeants syriens et libanais ont tenu une importante conférence à Chtaura pour la poursuite de l'examen des questions économiques communes. Le Liban était représenté par MM. Riad Solh, Hamid Frangé et Mohammed El-Abboud et la Syrie par MM. Djémil Mardam bey, Said El-Ghazzi et Hikmat Hakim.

Les délibérations ont porté en particulier sur les chemins de fer D.H.P. et leur déficit, la couverture de la monnaie libano-syrienne, les devises rares et la nomination d'un directeur général syrien aux Douanes.

Le déficit de la gestion des chemins de fer a occupé la plus grande partie des pourparlers. Les dirigeants des deux pays ont décidé, après une étude minutieuse de cette question, de se conformer en définitive aux accords antérieurs conclus entre la Société concessionnaire et les Gouvernements de Beyrouth et de Damas.

Il a été décidé par ailleurs de soumettre la question des bénéfices de la raffinerie de Tripoli au Conseil des Intérêts Communs; la nomination d'un directeur syrien à la tête de l'Administration douanière a enfin été ajournée à la prochaine rencontre.

Le communiqué publié à l'issue de cette conférence annonce que les conversations se sont déroulées dans une atmosphère de parfaite cordialité et que les deux parties sont tombées d'accord sur toutes les questions abordées au cours de la réunion.

LE RELEVEMENT DES PRIX DES CARBURANTS

Le G.S.I.C. a tenu une réunion extraordinaire à Damas pour examiner la demande des compagnies pétrolières relative à un relèvement des prix des carburants au Liban et en Syrie.

Après des délibérations qui ont duré plus de trois heures, le Conseil Supérieur des Intérêts Communs a décidé de nommer une commission technique syro-libanaise pour étudier de plus près cette question délicate et lui soumettre ensuite ses propositions.

PAS DE CIMENTS LIBANAIS POUR LA TURQUIE

Le Consul du Liban à Istanbul avait fait part au Gouvernement du désir de certains commerçants turcs d'importer de grandes quantités de ciments libanais payables en dollars.

Cette proposition a été rejetée par le Ministre de l'Economie Nationale car la production libanaise, qui atteint 16.000 tonnes environ par mois est totalement consommée par le Liban et la Syrie, ce qui ne laisse aucune possibilité pour l'exportation, si réduite soit-elle, à moins de cesser les ventes à la Syrie éventuellement que les dirigeants libanais rejettent catégoriquement pour le moment.

UNE RAFFINERIE FRANCAISE DE PETROLE A TRIPOLI

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil des Ministres a donné son accord de principe à la demande présentée par la Société française des pétroles pour l'installation d'une raffinerie à Tripoli. L'accord, similaire à la convention conclue l'an dernier avec deux compagnies pétrolières américaines, sera soumis bientôt à l'approbation de la Chambre.

L'ACQUISITION DES BIENS LIBANAIS PAR DES ETRANGERS

Un projet de loi a été établi portant modification du décret législatif relatif à l'acquisition des biens-fonds libanais par des étrangers.

Cette modification a été adoptée pour permettre aux émigrés libanais, considérés comme étrangers dans le sens de la loi en vigueur, de devenir propriétaires au Liban. Aux termes du nouveau texte, sont exclus de la qualification d'étrangers: 1) les émigrés d'origine libanaise; 2) les personnes de nationalité syrienne.

CONDITIONS D'ADMISSION DES AUTOMOBILES IMPORTEES ET DES EFFETS DES VOYAGEURS

Le Gouvernement a communiqué à tous ses représentants à l'étranger que l'importation des véhicules automobiles et motocycles de toutes sortes est invariablement assujettie à des taxes proportionnées à la cylindrée et à la force du moteur, que ces véhicules soient destinés pour l'usage personnel ou à des fins commerciales. Cette information vise à dissiper toute équivoque quant aux véhicules importés par des émigrés ou des touristes de passage.

Il est précisé en outre que le montant des taxes peut être remboursé en cas de réexportation dans un délai d'un an.

Seuls les articles suivants faisant partie des effets des voyageurs peuvent être admis en franchise douanière: vêtements et effets destinés à l'usage personnel, trousseaux de mariage et d'écoliers, articles ménagers et instruments de musique utilisés.

MODIFICATION DES DROITS DOUANIERS SUR LES FILS TEXTILES EN METAL

Le C.S.I.C. a pris une décision modifiant comme suit les taxes douanières auxquelles sont assujettis les fils métalliques d'or ou d'argent ou d'autres métaux destinés à certaines catégories spéciales de tissus de luxe et broderies:

a) fils en métal brut or ou argent: 25 % ad valorem (en franchise dans le tarif ordinaire).

b) fils de métal tressés avec des fils textiles: 50 % ad valorem (25 % tarif ordinaire) et 16,70 % pour les articles d'origine palestinienne.

LE BUDGET DES INTERETS COMMUNS

Le budget établi par le Conseil Supérieur des Intérêts Communs pour 1947 fixe à 51.870.560 livres le total des revenus pour l'année en cours, dont 51 constitué par les millions de recettes douanières et le reste bénéfice de la Régie des Tabacs et autres sociétés concessionnaires.

LE DEFICIT DU LIBAN EN CEREALES EST DE L'ORDRE DE 18.000 TONNES

Il ressort d'un rapport officiel que le rendement du Liban en blé est de 50.400 tonnes et en orge de 26.600 tonnes, couvrant respectivement des superficies de 70.000 et 20.000 hectares.

La consommation locale est estimée à 165.825 tonnes, contre une production de 96.000 tonnes, ce qui laisse un déficit de 11.825 tonnes de blé et 6.770 tonnes d'orge.

Syrie

RALENTISSEMENT CONSIDERABLE DU MOUVEMENT DU COMMERCE EXTERIEUR

Un porte-parole du Ministère de l'Economie Nationale a déclaré que le mouvement du commerce extérieur syrien se trouve actuellement considérablement ralenti. Les importations sont paralysées par les difficul-

tés d'octroi des devises, et les exportations sont strictement limitées à quelques excédents de la consommation locale.

On note cependant un grand nombre de licences d'importations de sucre et de riz accordées dernièrement. Si le premier article continue à être d'importation difficile, il n'en est pas de même du riz, dont la Transjordanie possède d'importants stocks importés en transit et que leurs détenteurs seraient heureux de pouvoir écouler dans les pays voisins.

UN TRAITE DE COMMERCE AVEC LA TURQUIE?

Radio-Ankara a annoncé au cours d'une de ses récentes émissions que des pourparlers pour la conclusion d'un traité de commerce syro-turc viennent de commencer à Ankara.

LES ECHANGES AVEC LES PAYS-BAS

Le Gouvernement Syrien a reçu un memorandum du Gouvernement de La Haye dans lequel ce dernier exprime le vœu de voir rétablir et se développer les échanges commerciaux entre les deux pays. A ce document est annexée une liste des produits susceptibles d'être fournis par les Pays-Bas ou acquis par eux sur les marchés libano-syriens.

Turquie

ABAISSEMENT DES DROITS DE DOUANE SUR LES VEHICULES AUTOMOBILES

Les droits de douane sur les automobiles et les camions seront prochainement diminués de 70 %. Cette décision a été prise en vue d'accroître le nombre de véhicules motorisés qui ne dépasse pas aujourd'hui 10.000 contre 35.000 en Grèce.

LES EXPORTATIONS DE CEREALES

La Turquie a exporté depuis la dernière récolte 203.750 tonnes de blé, 143.657 tonnes d'orge, 78.717 tonnes de seigle et 18.402 tonnes d'avoine. Ces ventes ont rapporté au pays 149.111.000 livres turques en devises.

Les stocks de céréales suffiront à satisfaire les besoins de la Turquie jusqu'à la prochaine récolte.

LA RECOLTE DE BETTERAVES

La récolte de betteraves s'annonce particulièrement bonne et les stocks de sucre étant assez élevés, on espère exporter de fortes quantités l'année prochaine.

Lettre de PALESTINE

Jérusalem, mi-juillet.

La soigneuse enquête à laquelle l'UNSCOP (United Special Committee of Palestine) se livre sur les possibilités futures de développement agricole en Palestine, rend à l'actualité les activités du Département gouvernemental de l'Agriculture et des Pêcheries. A ce propos, la Commission se montra particulièrement intéressée lorsqu'elle eut l'occasion de visiter au complet la ferme gouvernementale d'Acre dont le directeur, Mr. M.W. Miller, est un Canadien. Pour le grand plaisir de la direction, la visite fut plus longue que celle faite l'année passée par trois membres seulement de la Commission d'enquête anglo-américaine.

AMELIORATION DE L'AGRICULTURE PALESTINIENNE

Lors de sa fondation, expliqua-t-on aux membres de la Commission, la ferme gouvernementale d'Acre ne disposait que de 100 dunams (10 hectares) et de quelques bâtiments délabrés, vestiges d'un ancien dépôt militaire turc. Aujourd'hui, les cultures de la ferme s'étendent sur 5.000 dunams (500 hectares) environ, et 7.000 dunams (700 hectares) supplémentaires sont exploités à différents autres endroits. Toutes les sections sont maintenant pourvues de bâtiments modernes et équipées de machines agricoles du dernier modèle. Le personnel, qui n'était en 1926 qu'une poignée d'hommes, compte aujourd'hui 26 membres plus cinq cents ouvriers agricoles.

Le travail se fait en quatre sections : bétail ; agriculture, (y compris la production de légumes) ; horticulture ; volaille et apiculture. La ferme possède actuellement 650 pièces de gros bétail et 3.500 animaux de basse-cour.

Son principal but est d'améliorer l'agriculture et l'élevage dans le pays. En outre, les meilleures méthodes d'exploitation rural y sont démontrés et de nombreux étudiants-agronomes s'y sont entraînés à la pratique de leur métier.

UN PEU DE FRANÇAIS EN PALESTINE

Pendant sa tournée dans le nord de la Palestine, l'UNSCOP visita aussi le village de vigneron Zikhron Ya'akov, dont le caractère est déterminé par les activités constructives de la "Palestine Jewish Colonisation Association" (P.I.C.A., d'inspiration et de création françaises. La P.I.C.A. a été fondée, en effet, par le Baron Edmond de Rothschild. La petite scène qui se déroula à l'arrivée des membres de la Commission eut ceci de particulier et de pittoresque qu'en pleine campagne palestinienne, il y eut échange d'amabilités en langue française. C'est en français, en effet, que M. R. Gottlieb, directeur de la P.I.C.A., évoqua les débuts de la Société et de ses colonies, lors de la réception de l'UNSCOP au jardin municipal de Zikhron Ya'akov, et c'est en français que lui répondit le Juge Emile Sandstroem.

110. HECTOLITRES DANS DEUX CAVES

Zikhron Ya'akov, apprirent les visiteurs, fut fondé en 1882 par des Juifs roumains que leur ignorance des conditions locales plongea bientôt dans de terribles difficultés. Suivant l'avis de ses experts agronomes, le Baron, qui avait déjà commencé dans les années quatre-vingts à s'intéresser à la Palestine, y introduisit la viticulture et y fit expérimenter de nombreuses variétés. Des celliers furent aménagés à Zikhron-Ya'akov en 1892, six années après ceux de Richon-Le-Zion, qui est également un important centre de viticulture. Le total de la production de vin, pour les deux colonies, varie de 30.000 à 45.000 hectolitres par an. En 1946, il fut de 34.000 environ, dont la majeure partie a été consommée en Palestine même. Les caves de Richon et de Zikhron-Ya'akov peuvent contenir ensemble 110.000 hectolitres.

Ici, à Zikhron-Ya'akov, la viticulture est la principale branche d'industrie. En deuxième lieu vient la culture des céréales. Depuis 1932, les colons plantent aussi des agrumes. Quand les restes du Baron et de sa femme auront été transférés de Paris, ils seront inhumés au pied d'un monument commémoratif qui sera prochainement érigé à proximité de la colonie.

SEL EXTRAIT DE LA MEDITERRANEE

Lors de la même excursion, l'UNSCOP honora aussi d'une visite nécessairement fugitive quelques autres établissements

de la P.I.C.A. dans le voisinage. Ainsi l'on vit près Athlit les installations de la "Palestine Salt Co.", fondée par la P.I.C.A., où un groupe collectiviste juif extrait du sel de la Méditerranée. Athlit, si pittoresquement situé près des ruines d'un château de Croisés, a également été développé par la P.I.C.A. Ses colons produisent principalement du raisin, du vin de table, des céréales, du lait, du poisson et du sel de table. Les pêcheries de l'endroit pourraient fort bien donner naissance à une industrie du poisson. Les plans de développement de la région prévoient aussi la transformation d'Athlit, qui n'est pas trop éloigné de Haifa, en plage de mer.

Dans le même secteur, la P.I.C.A. montra la colonie de Ma'ayan Tsevi, ainsi nommée d'après Henri (Tsevi) Franck, qui fut longtemps le secrétaire général de la P.I.C.A. et le conseiller du Baron défunt Edmond de Rothschild pour les affaires de Palestine. L'établissement a été créé en 1938 sur des terres où la P.I.C.A. cultive l'orange et le bananier depuis 1896. A l'ouest de ces terres se trouvaient jadis les marais de Kabara. La P.I.C.A. dépensa LP. 120.000 pour transformer ces marécages infestés de malaria en champs fertiles. "Une fois que les travaux de drainage interrompus par la guerre auront été terminés", annonce la P.I.C.A., "cette région pourra absorber 200 familles de fermiers. Nous y commenceront très prochainement l'établissement de trois communautés."

AIDE UNIVERSITAIRE AUX ELEVEURS DE VOLAILLES

Une autre nouvelle intéressant également l'agriculteur nous vient de l'Université Hébraïque. En une seule année, dit le rapport, la section de bactériologie et d'hygiène a fourni aux éleveurs de volailles suffisamment de sérum pour vacciner 1.200.000 poules contre une maladie qui sévit dans les basses-cours. "De nouvelles méthodes de préparation sont à l'étude pour les vaccins", continue le rapport universitaire, "ainsi que pour prolonger leur efficacité. Il a été établi que placé dans la glace et le vide, le vaccin conserve ses propriétés pendant six mois, au lieu de trois mois à la température normale et d'un mois s'il est placé dans l'incubateur."

Les inoculations ont donné cette année, dans l'ensemble, de très beaux résultats, et selon le rapport de l'Association des éleveurs juifs de volailles en Palestine, "...elles ont rendu superflu, pour l'avenir, l'usage de vaccins importés de l'étranger."

Les savants de l'Université Hébraïque, section de bactériologie et d'hygiène, ont également étudié diverses autres maladies auxquelles les volailles sont sujetes et dont l'une sévit particulièrement dans les colonies de la Vallée de Béissan.

E.G.

RONSON
LE BRIQUET DE NOTORIÉTÉ MONDIALE

EN VENTE
DANS LES BONNES MAISONS

✓ BUTLER STANDARD PT. 250¹
✓ ENGINE TURNED PT. 315

Agents Exclusifs pour l'Egypte et le Soudan : J. GREEN & Co. Cairo Alexandre
C. R. 25998

CHRONIQUE AGRICOLE

L'ASSOLEMENT TRIENNAL

par GAMIL SABBAN

Ingénieur-Agronome

S.E. Fouad Abaza pacha, directeur général de la Société Royale d'Agriculture, a proposé l'élaboration d'une loi obligeant les agriculteurs à adopter l'assolement triennal. Cette proposition est à l'étude au ministère de l'Agriculture.

On sait que dans cet assolement, c'est-à-dire la succession des cultures sur une même parcelle de terre, consiste à diviser la parcelle en trois parties égales. La première est cultivée en coton, la seconde en bersim et la troisième en blé. L'année suivante le coton prend la place du bersim qui remplace à son tour le blé. La troisième année le coton occupe la partie primitivement occupée par le blé, c'est-à-dire le tiers restant. Ainsi, le coton occupe successivement le tiers de la parcelle et n'est cultivé dans la même partie que chaque trois ans.

Quant à l'assolement biennal, il permet de diviser la parcelle en deux parties égales. La première est cultivée en coton. La seconde est cultivée en bersim et en blé à parties égales. L'année suivante, le coton remplace le blé et le bersim. Il est donc cultivé dans la même moitié chaque deux ans.

On voit donc que le coton qui fatigue le sol, l'épuise moins dans l'assolement triennal que dans l'assolement biennal. Le rendement par feddan étant par conséquent plus élevé compense la réduction de la superficie. L'assolement triennal offre l'avantage de porter la superficie du bersim et des autres légumineuses (fèves, lupin, lentilles, fénugrec) au tiers. Cela permet d'accroître la fertilité du sol. D'abord, parce que certaines bactéries vivantes sur les racines des plantes légumineuses, absorbent l'azote de l'air et le fixent dans le sol. Celui-ci gagne ainsi un des éléments essentiels pour la nutrition de la plante. Cet élément se trouve en petite portion dans le sol égyptien en comparaison du phosphore et du potassium.

D'autre part, la culture du bersim ainsi portée au tiers dans l'assolement triennal au lieu du quart dans l'assolement biennal, encourage l'élevage du bétail, dont les produits (viande, lait et laine) augmente les ressources des paysans et diminue l'importation des viandes, laitages et fromageries étrangers. De même, par suite du développement de l'élevage, la quantité du fumier augmente enrichissant ainsi le sol. L'abondance du fumier résout ainsi le problème de la force actuelle des engrais chimiques. Le fumier aidera également à modérer l'emploi des engrais chimiques lorsque leur production aura repris le potentiel d'avant-guerre.

Toutefois, certaines régions telles que les régions de la canne à sucre, celles de l'irrigation par bassins et les terres salées ou alcalines devraient être exemptées de l'assolement triennal. Celles-ci à trois feddans.

Celui-ci ne pourrait pas être appliqué dans les superficies inférieures.

L'AVIS DE MADAME KOUT EL KOULOUB
EL DEMERDACHIA:

Madame Kout El Koulob El Démerdachia s'intéresse vivement à l'agriculture. Ses domaines jouissent d'une organisation modèle.

A son avis, la réduction du rendement par feddan est le résultat des causes suivantes:

1. La terre a été surmenée pendant la guerre en raison de la succession de la culture du blé dans la même parcelle conformément aux proclamations militaires. Cette mesure a été prise pour augmenter la production des céréales aux fins de l'approvisionnement.

2. L'insuffisance de l'acréage des plantes légumineuses a entravé l'élevage du bétail et par conséquent la production du fumier si utile pour la fertilité du sol.

3. La répétition d'une même culture dans une même parcelle de terrain.

En vue de rendre au sol sa fertilité, Madame Kout El Koulob suggère les mesures suivantes:

1. La promulgation immédiate d'une loi obligeant les agriculteurs à adopter l'assolement triennal.

2. L'élaboration d'une politique pour le drainage qui s'adapte à l'irrigation.

3. L'encouragement des paysans à développer l'élevage.

4. La distribution des semences sélectionnées et l'aide technique pour permettre aux fellahs d'employer les procédés modernes.

LE VER DU COTON

Le coton a été attaqué par le ver de la feuille dans une mesure alarmante.

Cet insecte augmente dans les années où l'hiver n'est pas très froid. C'est ainsi que d'après les statistiques faites au cours des dix dernières années, l'attaque de ce fléau a été cette année la plus forte, étant donné que l'hiver a été le plus tiède.

C'est pourquoi il convient d'intensifier la lutte contre cet insecte qui menace la culture la plus importante qui jusqu'ici a été le pilier de l'économie nationale.

Le moyen le plus efficace et le plus pratique est la cueillette des pontes avant leur éclosion. Cette opération, exigeant un grand nombre d'ouvriers, le ministère de l'Agriculture se trouve obligé de les recruter dans les régions peuplées et les transporter aux champs attaqués.

Ce recrutement et le contrôle de la cueillette sont assurés par de nombreux fonctionnaires du ministère de l'Agriculture.

Cependant, le ministère de l'Intérieur peut facilement assumer cette tâche, aidé de quelques ingénieurs agronomes. Les autres pourraient être employés pour faire adopter par les fellahs les procédés culturels modernes. Tels que le repiquage du riz et la culture du maïs sur billons, en vue d'accroître le rendement et de faciliter l'extraction de la mauvaise herbe.

NATIONAL BANK OF EGYPT

Constituée aux termes du Décret Khédivial du 25 Juin 1898

Siège Social : LE CAIRE

Capital	Lstg. 3.000.000
Réserves	Lstg. 3.000.000

SUCCURSALES EN EGYPTE ET AU SOUDAN

LE CAIRE (7 bureaux), ALEXANDRIE, Abou-Tig (Sous-Agence d'Assiout), Assiout, Assouan, Benha, Beni-Souef, Chebin-el-Kom, Damanhour, Dessouk (Sous-Agence de Damanhour), Deyrout (Sous-Agence d'Assiout), Edfou (Sous-Agence de Louxor), Esneh (Sous-Agence de Louxor), Rashn (Sous-Agence de Beni-Souef), Fayoum, Héliopolis (Le Caire), Ismailia (Sous-Agence de Port-Saïd), Kafr-el-Zayat (Sous-Agence de Tantah), Keneh, Louxor, Maghagha (Sous-Agence de Beni-Souef), Mansourah, Manfalout (Sous-Agence d'Assiout), Mehalla Kébir, Mellawi (Sous-Agence de Minieh), Minet-el-Gamh (Sous-Agence de Zagazig), Minieh, Port-Saïd, Samalout (Sous-Agence de Minieh), Sohag, Suez, Tantah, Zagazig.

KHARTOUM, El-Obeid, Omdourman, Port-Soudan, Tokar (Sous-Agence de Port-Soudan), Wadi Medani.

AGENCE DE LONDRES:

6 et 7, King William Street, E.C. 4

LE BASSIN DE KO

Voici, en marge du plan Marshall, une intéressante étude sur le système de fonctionnement de l'un des plus grands centres charbonniers et métallurgiques de Russie — Rappelons encore que le comité de coopération des 16 institué à Paris a, à plus d'une reprise, exprimé l'espoir que l'Union soviétique reviendra sur sa décision et participera au plan de reconstruction de l'Europe.

C'EST pendant la guerre, et au moment même où l'économie soviétique s'était trouvée privée d'une grande partie de ses ressources industrielles — situées dans les régions occupées par les Allemands — que s'était révélée toute l'importance de la création d'une seconde "base" charbonnière et métallurgique dans l'Est.

Cependant, le *Kouzbass*, "l'enfant des quinquennats staliens", comme l'appellent les propagandistes du Parti, avait dès avant la guerre pris une place prépondérante dans le système économique de l'U.R.S.S. et était devenu l'un des principaux centres de l'industrie métallurgique, charbonnière et chimique du pays, comprenant également quelques-unes des plus grandes usines soviétiques de construction de machines.

Après la perte du *Donbass*, le bassin de Kouznetzk était devenu le principal arsenal des armées soviétiques. Depuis lors, son importance ne cesse de grandir et, d'après le nouveau plan quinquennal d'après-guerre, les métallurgistes du *Kouzbass* fourniront cette année les 15% de la production totale de l'U.R.S.S. en fonte, les 16% de l'acier et les 20% des laminés. D'autre part, les usines reconverties du *Kouzbass* seront parmi les principaux fournisseurs de l'agriculture soviétique en engrais chimiques.

La houille

L'EFFORT principal des chefs de ce grand centre industriel doit porter sur le développement de l'extraction houillère. Dans son décret relatif au "Plan d'Etat pour le relèvement et le développement de l'économie nationale", le Conseil des Ministres de l'U.R.S.S. a proposé d'élever en 1947 la production houillère du "Kouzbass" jusqu'à 30,7 millions de tonnes, soit 2.735.000 tonnes de plus qu'en 1946.

A l'instar du personnel de la quasi totalité des entreprises industrielles et agricoles de l'Union Soviétique, les mineurs du *Kouzbass* sont entrés dans le cycle des concours d'émulation socialiste. Après avoir, selon la tradition, lancé un défi aux mineurs de la région de Staline, ils se sont solennellement engagés envers le maître de l'U.R.S.S. à terminer pour le 7 novembre, jour du 30ème anniversaire de la Révolution d'Octobre, leur programme de production fixé par le plan annuel, à produire un minimum de 265.000 tonnes de combustibles en sus du plan et à augmenter de 600.000 tonnes l'extraction des charbons à coke.

Dans le *Kouzbass*, comme ailleurs, l'autocritique est à l'honneur. Aussi le camarade Kolychev, secrétaire du Comité régional du Parti pour Kemerovo, dont dépend le *Kouzbass*, affirme-t-il que, pour atteindre les résultats énoncés ci-dessus, "il est indispensable de mettre énergiquement un terme à un certain nombre de déficiences graves existant dans le travail des combinats".

Les premières et les plus importantes mesures prises dans ce but ont consisté, selon la tradition bolchévique, à renforcer l'activité politique au sein des masses ouvrières. "Les organismes du Parti ont commencé à s'ingérer plus profondément et plus activement dans le travail des entreprises houillères, à assumer un contrôle effectif sur l'activité professionnelle des directeurs des mines. Des meetings à caractère politico-économique ont considérablement influé sur l'accélération de l'extraction de la houille".

Si une telle méthode a eu pour effet d'augmenter sensiblement le niveau de la production, et si le plan d'extraction des charbons à coke a été dépassé, l'ensemble du bassin est en retard sur le programme fixé par le plan.

L'augmentation de l'extraction, telle qu'elle a été prévue pour 1937, doit être réalisée presque exclusivement par les puits déjà existants. C'est pourquoi les organismes du Parti lancent sans cesse de nouveaux appels aux mineurs. Ils insistent sur le fait qu'un trop grand nombre d'ouvriers n'atteignent toujours pas la "norme" de production prescrite. Citant quelques chiffres,

ces mêmes organismes annoncent que, pour le combinat "Kouzbassougol" (ougol = charbon), le nombre des "abatteurs" et des ouvriers chargés du dégagement des galeries qui n'ont pas atteint la "norme" prévue, s'est élevé à 14,3% en février 1947, et à 17,5% en mars; la situation est pire encore au combinat "Kemerovougol".

Dans un exposé sur la situation du *Kouzbass*, dont nous tirons les principaux éléments de cet article, le secrétaire du Parti Kolychev affirme qu'un trop grand nombre de puits négligent encore les mesures à prendre pour atteindre le rendement prévu. Et il incite le personnel à prendre exemple sur les "vedettes" de l'émulation socialiste les stakhanovistes.

Bien que la chose n'ait jamais été précisée, on a tout lieu de supposer que, dans le *Kouzbass*, l'extraction de la houille s'opère, pour sa plus grande part, d'une manière assez primitive. Les Soviétiques déclarent eux-mêmes que la mécanisation du travail aura une influence décisive sur l'accélération du rythme de la production. A cet effet, les usines métallurgiques rattachées aux combinats houillers produiront cette année un grand nombre de machines et de matériel approprié. "Cela permettra de diminuer le travail manuel des ouvriers du sous-sol, principalement de ceux qui sont chargés des travaux préliminaires et d'augmenter ainsi, d'une façon considérable, le rendement de l'extraction dans les puits" (*Pravda*, 23-5-47).

"Il convient de signaler que les chefs des combinats du bassin, de même que le ministère de l'industrie houillère pour les Régions orientales, ne s'occupent pas, d'une façon suivie et réfléchie, de l'application dans le *Kouzbass*, des innovations de la technique minière, pas plus que de l'introduction de machines et de matériel plus modernes" (*ibidem*).

Sans entrer dans trop de détails, signalons qu'actuellement la pelle de mineur dans le *Kouzbass* est découpée dans les feuilles d'acier d'une épaisseur de 2,5 m/m et pèse quatre à cinq kilogs. Les mineurs se souviennent avec nostalgie de l'époque où leur pelle ne pesait que 600 à 800 grammes. Le personnel se plaint également du manque de moteurs électriques à faible puissance : de 1,6 à 4,5 kw. Mais c'est dans le domaine du matériel de boisaie que se révèlent les plus graves de 1947, les combinats de "Kouzbassougol" et de "Kemerovougol" ont reçu 5.297 wagons de bois de moins que ce qui avait été prévu, et 2.300 au mois d'avril.

La métallurgie

DANS le domaine de la métallurgie, la situation dans le *Kouzbass* semble être meilleure que dans le domaine houiller et de ce fait les critiques sont moins vives.

HIER ARTICLES DE ARTICLES DE PRE

Il suffit de jeter un simple coup d'œil sur le budget actuel d'une famille ouvrière britannique, pour se rendre compte aussitôt des progrès réalisés par la Grande-Bretagne au cours d'une seule génération dans le domaine social.

Le nouvel index est basé sur les prix des produits d'une famille ouvrière moyenne se procurait en 1937-39. Ces produits comprennent notamment des biscuits, gateaux, fruits, légumes, jambon, cacao, chocolat, boissons, appareils de radio, bicyclettes, motocyclettes, électricité, machines à coudre, radiateurs, services de table, et de toilette, livres, etc...

Tous ces produits étaient considérés en 1904 comme étant des produits de luxe, "trop chers" pour une famille de la classe ouvrière. A ce moment, les statistiques démontrent que 60 0/0 du budget était consacré à la nourriture, 12 0/0 au chauffage et 8 0/0 à l'éclairage.

En 1937-38, le pourcentage réservé à la nourriture était bien moindre. Non pas que les gens mangent moins, mais ils dépensent davantage sur d'autres produits.

Les nouvelles statistiques accordent une proportion de 60 0/0 à la nourriture, à l'habillement, à l'éclairage et au chauffage. Le reste, soit 40 0/0 — contre 4 0/0 autrefois — est mis de côté ou dépensé sur les distractions, etc...

UZNETSK EN 1947

L'année dernière, par exemple, alors que les mineurs du Kouzbass n'avaient pas atteint le volume d'extraction prévu par le plan, les usines métallurgiques s'en sont tirées avec succès. Il est vrai que ces usines, de création récente, ont à leur disposition des moyens de production parmi les plus modernes de l'U.R.S.S. et des techniciens de premier ordre.

En 1947, le personnel desservant les hauts fourneaux doit augmenter, dans des proportions considérables, le rendement de ces hauts fourneaux par rapport à l'année précédente, et ceci avec des minerais relativement pauvres en fer.

Des tâches non moins importantes s'offrent au personnel des aciéries et des laminiers. Ils doivent, en effet, mettre au point la fabrication d'aciers nouveaux, ainsi que de laminés à profils spéciaux, organiser la production de métal inoxydable en feuilles et de rails d'un nouveau type.

Mais, comme aucune entreprise métallurgique ne saurait être parfaitement autonome, le travail des hauts fourneaux de Kouzbass est conditionné par la livraison de minerais provenant du combinat de Magnitogorsk (distant de 1.800 kilomètres à vol d'oiseau). Or, cette livraison est parfois irrégulière et insuffisante. C'est ainsi qu'au cours des quatre premiers mois de 1947, ce combinat a envoyé à Kouzbass 139.000 tonnes de minerai de moins que ce qui avait été prévu.

Les transports

A CET égard, comme le signale la presse soviétique, un grand effort doit être fait par le ministère des Voies de communications pour répondre aux besoins du Kouzbass. Les journaux affirment à juste titre que c'est des transports que dépend, dans une grande mesure, la réalisation du plan de production de l'année en cours. Il est évident que ni l'industrie houillère ni la métallurgie ne peuvent travailler à plein rendement et d'une façon régulière sans un concours de moyens de transport appropriés à leurs besoins.

Cependant, le carreau des mines du Kouzbass est encombré à l'heure actuelle par plus d'un million de tonnes de houille, qui n'a pas encore été enlevée, tandis que plus de 100.000 tonnes de métaux finis sont en train de rouiller au combinat de Kouzbass.

L'hiver dernier les responsables des chemins de fer mettaient leur carence sur le compte de la rigueur de la température en Sibérie; or, aujourd'hui, aux approches de l'été, le charbon et les métaux n'ont toujours pas bougé de place.

LUXE, AUJOURD'HUI MIERE NECESSITE

LE REVENU NATIONAL

Le revenu national de la Grande-Bretagne a passé de 4.700.000 livres en 1938 à 8 millions de livres en 1946, soit une augmentation de 71 0/0. Cette augmentation est due, en grande partie évidemment à la hausse du coût de la vie. Cependant, il convient de souligner, tandis que les revenus des personnes touchant moins de 1.000 livres par an ont augmenté de 83 0/0, ceux des personnes, ayant un revenu de plus de 1.000 livres par an, n'ont augmenté que de 42 0/0 seulement. Quant aux revenus des personnes touchant plus de 10.000 livres par an, ils n'ont augmenté que de 19 0/0 à peine.

Le système des taxes a accentué davantage cette tendance, en réduisant le nombre de ceux qui touchent plus de 4.000 livres par an de 1.900 avant la guerre à 1946, et en augmentant le nombre de ceux qui touchent plus de 1.000 livres, de 5.5.000 à 7.950.000.

Entre 1939 et 1946, les salaires annuels des ouvriers industriels ont augmenté de 832 millions de livres. De plus, un milliard de livres seront dépensées cette année pour les oeuvres sociales, contre 350 millions de livres avant la guerre et 180 millions de livres en 1920. J.K.

Développement du Kouzbass

ON aurait tort de penser, en lisant l'exposé qui précède, que "rien ne va" dans cette importante région industrielle. Mais, en U.R.S.S., critique et autocritique sont devenues institution d'Etat et ont, pour ainsi dire, force de loi. Même lorsque "tout va", on critique afin que "ça aille mieux" :

Bref, "l'enfant des quinquennats staliniens" est non seulement une région en pleine production, mais encore en plein développement.

C'est ainsi que le plan quinquennal 1946-1950 prévoit pour les grands centres industriels, pour la construction de maisons d'habitation et d'édifices publics une mise de fonds de plus de cinq milliards de roubles, dont près d'un milliard sera employé cette année.

En 1947, les entreprises du Kouzbassstroy devront livrer à l'exploitation quatre nouvelles mines de charbon, construire 350.000 mètres carrés de surface d'habitation, ouvrir de nouveaux ateliers dans les usines de construction de machines, avancer considérablement les travaux de développement d'un centre producteur de minerai de fer, à Gornoya Choria.

La force motrice du Kouzbass sera considérablement augmentée, notamment celle qui sert à alimenter l'usine d'aluminium "Staline". On commencera très prochainement la construction de la centrale électrique "Kouzbass-Sud".

Les critiques abondent également en ce qui concerne l'activité du "ministère des Constructions d'entreprises de la métallurgie lourde" : cet organisme ne semble pas très pressé de faire avancer les travaux pour une somme dépassant 300 millions de roubles, travaux échelonnée sur cinq ans. Mais, pendant les 12 mois de l'année 1946, les entreprises dépendant du ministère précité n'ont effectué que pour deux millions de travaux. Le programme de l'année en cours prévoit une mise de fonds de 20 millions de roubles, mais ce programme, assez modeste pourtant, ne semble pas être en bonne voie de réalisation.

Ravitaillement

POUR subvenir à l'ensemble ou à une partie des besoins alimentaires des dizaines de milliers d'ouvriers travaillant dans les entreprises du Kouzbass, les kolkhoziens de la région ont réalisé un effort considérable.

Les terres ensemencées en céréales, par exemple, ont augmenté cette année de 57.000 hectares par rapport à 1946. Le district de Kemerovo atteindra cette année déjà une récolte en céréales égale à celles d'avant-guerre. Les kolkhoziens de la région du Kouzbass ont le ferme espoir d'augmenter avant 1948 leur cheptel (bovins, caprins, ovins et porcins), de manière à atteindre, sinon à dépasser, le niveau de 1940.

Il peut paraître étonnant que l'économie rurale de cette région du centre de la Sibérie ait considérablement souffert des conséquences de la guerre, alors que les hostilités se déroulaient à plus de 3.000 kilomètres de là. Mais il ne faut pas oublier que la production agricole a fortement baissé dans l'ensemble du pays par suite des mesures draconiennes prises par le Comité de Défense. Ceci s'explique par :

1°) Mobilisation pour ainsi dire totale des hommes dans les forces armées et dans les usines. Femmes, vieillards (de plus de 60 ans) et enfants (jusqu'à 12 et 14 ans), demeuraient pratiquement seuls pour assurer l'ensemble des travaux agricoles.

2°) Réquisition des moyens de traction, animale ou mécanique.

3°) Presque toute l'industrie de l'U.R.S.S. travaillant à cette époque pour les besoins du front, bien peu d'usines ont poursuivi pendant la guerre la fabrication de tracteurs et autres machines agricoles.

4°) Insuffisance ou absence d'engrais chimiques.

On a vu fréquemment dans les champs, à la place des charrues multi-socs à tracteurs de 1940, réapparaître la vieille araire en bois trainée par une vache squelettique, conduite par un enfant d'une dizaine d'années.

Ainsi, le principe adopté en U.R.S.S. comme dans n'importe quel pays en guerre : ravitailler en premier lieu les combattants, peut aider à concevoir, dans une faible mesure, les terribles privations subies pendant quatre ans, et même davantage, par le peuple soviétique.

V. MOLTCHANOVSKY.

NOUVELLES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE L'ETRANGER

L'ALASKA PEUT FOURNIR UNE GRANDE QUANTITE DE PAPIER JOURNAL.

La commission douanière des Etats-Unis vient de publier un rapport dans lequel elle signale que l'Alaska peut devenir un important fournisseur de papier journal. Il y a, estime-t-on, dans le sud-est de l'Alaska, assez de pulpe de bois pour permettre la production d'environ 900.000 tonnes annuellement, et ceci pour un temps indéfini. Cependant, il faudrait environ trois ans, et plus de 100 millions de dollars, pour mettre sur pied une telle production, remarque le rapport, et le Canada demeurera pendant quelque temps la plus grande source de papier journal.

LA GRANDE-BRETAGNE DEVIENDRAIT LA RAFFINERIE DE PETROLE DE L'EUROPE.

20 millions de livres seront dépensées par la Shell Transport and Trading Cy, au cours des prochaines années, pour l'exécution d'un projet destiné à faire de la Grande-Bretagne la raffinerie de pétrole de l'Europe Occidentale.

Sir Frederik Bodher, président de la Compagnie, a déclaré dans son allocution au cours de l'Assemblée Annuelle, que l'Angleterre est le pays le mieux placé pour la construction des raffineries destinées à absorber le débit toujours croissant des champs de pétrole du Moyen-Orient, lesquels sont destinés à prendre une place de plus en plus importante dans le ravitaillement de l'Europe Occidentale.

L'ACTIVITE DE L'INDUSTRIE AERONAUTIQUE FRANÇAISE.

En mai, l'activité de l'industrie aéronautique française, marque un léger fléchissement sur celle d'avril.

Le nombre de cellules d'avions produites subit une diminution de 11 o/o et la fabrication des moteurs d'avions une diminution de 9 o/o. La tableau, ci-dessous, donne le détail de la production par référence à celle de la moyenne mensuelle de 1938 :

	1938	Mai 1947
Cellules d'avions	(nombre 115)	89
	(poids 176 tonnes)	129 tonnes
Moteurs d'avions	(nombre 250)	231
	(puissance 175.000 C.V.)	98.000 C.V.

CONSTRUCTION DE NOUVELLES USINES EN AMERIQUE.

L'industrie américaine projette de consacrer 3.800.000.000 de dollars, pendant le troisième trimestre de 1947, à la construction de nouvelles usines et à l'achat de nouvel équipement. Ce chiffre est supérieur aux dépenses prévues pour le deuxième trimestre, et dépasse de 600 millions de dollars les dépenses effectuées pendant le premier trimestre pour le développement et l'amélioration des usines. Il continue l'importante augmentation commencée en 1945, et qui se poursuivait l'année dernière.

ACCORD FINANCIER ANGLO-AMERICAIN.

Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne viennent de conclure un accord au terme duquel le retour à la libre convertibilité de la livre sterling pour les produits de transaction courante, qui

devait intervenir le 15 juillet dernier, a été repoussée au 15 septembre en ce qui concerne 14 pays.

Au nombre de ces derniers, figurent la France et le Danemark avec lesquels la Grande-Bretagne a engagé des négociations depuis un certain temps déjà.

Les autres pays sont: l'Autriche, la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie, et l'URSS, avec lesquels le gouvernement britannique vient d'entamer des négociations; la Chine, la Grèce, la Hongrie, le Paraguay, la Pologne, le Siam et la Yougoslavie, avec lesquels des négociations seront entamées prochainement.

Les raisons pour lesquelles un accord n'a pas pu intervenir avec ces pays avant le 15 juillet sont d'ordre purement technique ou administratif.

LES CLAUSES DU TRAITE DE COMMERCE AUSTRO-POLONAIS.

Selon le traité de commerce austro-polonais, l'Autriche recevra mensuellement 35.000 tonnes de charbon, indépendamment des 60.000 tonnes prévues au titre du traité de commerce.

Les livraisons sont payables en dollars, au taux de 17 dollars par tonne.

La Pologne fournira en outre à l'Autriche, 4.600 tonnes de coke et 25 à 30.000 tonnes de lignite par mois. Le prix a été fixé à 24 dollars pour le coke et 9,5 dollars pour la lignite.

TRAITE DE COMMERCE FRANCO-ARGENTIN.

Un traité de commerce franco-argentin a été signé par M. Georges Bidault, ministre des Affaires Etrangères de France, et M. Julio Victoria Roca, ambassadeur d'Argentine, en présence de Madame Eva Peron.

Les clauses commerciales de cet accord sont valables pour 5 ans, et les différentes opérations relatives au commerce seront soumises au régime de la plus grande liberté, dont les deux gouvernements s'accorderont réciproquement le bénéfice.

Des listes de produits furent étudiées; la France achètera à l'Argentine des céréales, des produits oléagineux, de la laine, des peaux, des extraits tannants, ainsi que de la viande. Elle vendra à l'Argentine des produits métallurgiques, mécaniques, chimiques, textiles et alimentaires, ainsi que des instruments de précision, des automobiles, camions, articles de luxe.

Sur le plan financier, l'accord accorde à la France un crédit qui doit lui permettre de se procurer en Argentine des produits absolument indispensables à son économie. Ce crédit sera remboursé au fur et à mesure de l'accroissement des exportations françaises.

LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS PENDANT LE PREMIER TRIMESTRE 1947.

Selon le ministère du Commerce, le chiffre total représentant les nouveaux bâtiments édifiés pendant le premier trimestre de 1947 dépasse de 40 o/o de la même période de l'année dernière. Pendant le premier semestre de cette année, ce total est évalué à 5.356.000.000 de dollars, contre 3.824.000.000 de dollars pendant la première moitié de 1946. Rien que pendant le mois de juin les nouveaux bâtiments édifiés ont représenté 1.062.000 de dollars, soit le 10,9 o/o de plus qu'en mai. Cette augmentation représente plus qu'un accroissement saisonnier. La construction privée, pendant les six premiers mois, a totalisé 4.115.000.000 de dollars, soit un gain de 31,9 o/o par rapport à la même période de l'année dernière, tandis que les nouvelles constructions publiques ont représenté 1.241.000.000 de dollars, soit une augmentation de 76 o/o.

L'ACTIVITE DES CHANTIERS NAVALS A TRAVERS LE MONDE.

Les statistiques publiées par les Lloyds Register of Shipping, relatives à l'activité des chantiers navals à travers le monde pendant le deuxième semestre de l'année 1947 en cours, font ressortir un nouvel accroissement de 102.341 tonnes par rapport au trimestre précédent.

Le total des navires de commerce sous construction à travers le monde (non compris l'URSS, l'Allemagne et le Japon) s'élève à 3.846.656 tonnes dont 53,6 o/o en Grande-Bretagne et 46,4 o/o dans les autres pays.

Ceci constitue un nouveau record établi depuis 1922.

BAISSE DU CHOMAGE EN GRANDE-BRETAGNE.

Le nombre de chômeurs en Grande-Bretagne a accusé une baisse de 60.000 hommes entre le 12 mai et le 16 juin 1947.

Ce nombre s'élève actuellement à 272.336, ce qui constitue le chiffre le plus bas depuis novembre 1945.

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE

SOCIÉTÉ ANONYME EGYPTIENNE

Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

Capital souscrit L.E. 1.000.000

Capital versé L.E. 500.000

Réserves au 1er juillet 1946 L.E. 125.000

Siège à Alexandrie : 18, rue Talaat Harb Pacha
Siège Social au Caire : 45, rue Kasr-El-Nil

TRAITE TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER.

R.C.C. 39

R.C.A. 692

168 MILLIONS DE LIVRES POUR LA MODERNISATION DES ACIERIES BRITANNIQUES.

Un projet de 50 millions de livres vient d'être élaboré pour l'extension et la modernisation des aciéries du South Wales. Ce projet procurera du travail à des milliers d'ouvriers.

Ce projet fait partie d'un programme gigantesque, établi par le "British Iron and Steel Federation" pour la modernisation et le développement des aciéries du Royaume-Uni.

Le coût de l'exécution de ce programme a été évalué à 168 millions de livres.

POUR DEVELOPPER LES IMPORTATIONS JAPONAISES.

Le Département de la Guerre annonce qu'une mission spéciale partira à destination du Japon en vue d'étudier la possibilité de développer les importations de coton dans ce pays.

On espère également organiser une banque de coton comme il en a été récemment établi une en Allemagne. En outre, la mission espère que les industries japonaises financeront les exportations de cotonnades.

LA PRODUCTION AMERICAINE D'ESSENCE.

L'Institut américain du pétrole annonce que pour la semaine terminée le 12 juillet, la production d'essence s'établit à 16.197.000 barils, soit une production journalière de 5.045.000 barils.

A la même date, les stocks s'élevaient, à 88.791.000 barils contre 90.807.000 pour la semaine précédente.

ELEVATION DU PRIX DES CEREALES IMPORTEES EN G.B.B.

Le ministère britannique du Ravitaillement annonce qu'à partir du 1er août prochain, le prix des céréales importées, notamment le blé, le seigle, l'avoine, sera relevé et mis en harmonie avec celui fixé pour les céréales de production nationale.

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL.

L'industrie canadienne prévoit pour son développement des investissements s'élevant à 1.170 millions de dollars dont plus de 540 millions pour l'industrie manufacturière et 42 millions pour l'industrie extractive.

La Russie prévoit la construction de 100 nouvelles usines par mois.

L'Iraq fonde une briqueterie mécanique capable de produire 36 millions de briques par jour, une fabrique de plâtres, et une cimenterie d'un potentiel de 300 à 250 tonnes par jour respectivement, une grande usine de filature et tissage qui fonctionnera incessamment et une brasserie.

L'Afrique du Sud aura cette année une fabrique de pneus d'un coût de L.E. 300.000 pouvant employer 1.000 ouvriers.

De Delhi on annonce qu'une installation pour la fabrication de chlorure à l'usage de l'industrie textile sera bientôt achevée qui produira jusqu'à vingt tonnes par jour de chlorure et une certaine quantité de soude caustique et d'acide hydrochloridrique.

Toujours aux Indes on envisage la construction d'une fabrique de rayonne coûtant 1.500.000 livres à Hyderabad et une autre à Kalyan, 125 nouvelles filatures avec un total de 2.500.000 broches, et la mise en culture de 500.000 feddans de terres désertiques pour la culture du coton et du riz ("International Industry", Dec. 46).

L'ENERGIE ELECTRIQUE EN ITALIE.

En septembre 46 la production italienne a atteint le chiffre de 1.500.000 kw. heures. Les projets en voie d'exécution, prêts ou en voie d'élaboration envisagent une augmentation de 10 millions de Kw. dont 2 millions entre 1948 et 49. De la sorte, l'Italie s'affranchit graduellement de sa dépendance de l'étranger en ce qui concerne les combustibles dont elle est très pauvre.

PROBLEMES DE L'APPROVISIONNEMENT.

La graine de Lin: — Les détails du dernier contrat passé par la Grande-Bretagne avec l'Argentine pour la graine de lin n'ont pas été rendus publics, mais la décision prise par le ministre britannique des approvisionnements de rétrocéder ses stocks d'huile de lin à 200 livres contre 135 livres par tonne jusqu'ici en dit long sur les conditions faites par l'Argentine.

On croyait jusqu'ici dans les milieux commerciaux que les récents accords conclus avec l'Argentine n'entraîneraient qu'une hausse d'une trentaine de livres par tonne sur l'huile. Les fabricants de peintures, vernis, linoléums, etc., s'inquiètent d'autant plus du renchérissement de leur matière de base qu'il fait suite à une hausse de 70 livres appliquée en septembre. Aussi en cinq mois, les prix de l'huile sont passés de 65 livres à 200 livres.

Pour justifier ses exigences, le gouvernement argentin a publié des estimations de production, pour la prochaine récolte de graine de lin, beaucoup plus basses que les récentes évaluations des experts privés, il prévoit une production de 1.050.000 tonnes seulement alors que les milieux professionnels la situent entre 1.250.000 et 1.500.000 tonnes.

Quoi qu'il en soit, M. Miranda, président de la Banque Centrale d'Argentine, a déclaré au "Daily Mail" qu'il "venait de faire un bénéfice de 780 millions de pesos sur la vente des huiles

végétales". Il a ajouté d'ailleurs, pour justifier un pareil profit, qu'il ne le considérait pas comme un bénéfice réel, mais plutôt comme la compensation des pertes subies pendant la guerre, au moment où l'Argentine se voyait obligée par suite de l'arrêt des arrivages de charbon anglais, de brûler des céréales.

L'industrie britannique des peintures et vernis s'efforce de réduire, grâce à l'emploi de matières plastiques, sa consommation d'huile de lin. Certains pays plus pauvres encore que l'Angleterre en devises, doivent renoncer à acheter l'huile de lin de l'Argentine. Ainsi la France argue d'un maigre d fûts pour ne pas prendre livraison de commandes déjà passées.

Les matières grasses: — Nous avons exposé dans notre dernière chronique les difficultés auxquelles se heurtait la Grande-Bretagne pour son approvisionnement en matières grasses. On sait qu'elle doit maintenant les payer trois fois plus cher que l'année dernière. Cet état de choses a poussé l'adoption rapide d'un vaste plan d'ensemble pour le développement de la production des arachides au Tanganyika, au Kenya et dans la Rhodesie du Nord. Le projet dont la réalisation coûtera 24 millions de livres prévoit la création de cent sept vastes "unités agricoles" mécanisées de 12.000 hectares chacune.

On espère ainsi obtenir en 1950-1951 une récolte annuelle de 600.000 à 800.000 tonnes d'arachides, à un prix moyen légèrement supérieur à 14 livres par tonne. Rappelons qu'actuellement les arachides se vendent sur les marchés libres au prix de 32 livres la tonne. L'effort d'équipement permettrait finalement à l'Angleterre une économie de 10 millions de livres par an. Les travaux pour la réalisation du projet vont commencer sans délai sous la direction générale de l'United Africa Cy. filiale du grand trust Lever Brothers.

Les peaux: — L'Argentine a considérablement augmenté le volume de ses exportations. Elle a exporté en 1946, 3.908.000 peaux fraîches et 807.000 peaux de sèches de vache, 1.778.000 peaux de veau, 381.000 peaux de cheval, 52.000 balles de peaux de mouton et 2724 balles de peaux de chèvre.

MECANISATION DE LA CULTURE DU COTON.

Depuis longtemps on utilise aux Etats-Unis dans la culture du coton les semoirs mécaniques ainsi que les lance-flammes mus par les tracteurs pour éliminer les mauvaises herbes. Mais la cueillette se faisait comme chez nous à la main, ce qui nécessite des légions d'ouvriers. Désormais cette opération sera effectuée par une machine qui vient d'être mise au point. Cette innovation mettra en chômage l'énorme masse d'ouvriers agricoles non spécialisés qui étaient engagés dans les grandes plantations qui seront désormais régies comme des usines. Un nombre relativement petit d'ouvriers spécialisés bien rémunérés suffiront, tandis que la masse des chômeurs envahira les autres centres industriels en y causant de graves perturbations par suite de leurs modestes exigences.

Aussi l'organisation syndicale s'est mise en branle pour faire adopter la règle du salaire égal à travail égal.

Il est difficile de prévoir quelle sera l'influence de cette révolution aussi bien sur les prix de revient du coton américain que sur l'économie des Etats-Unis.

HUILES ESSENTIELLES.

La culture de plantes pour la production d'essences caustiques est fortement encouragée en URSS et particulièrement dans l'Ukraine et la Crimée. Elle occupait déjà en 1946 plus de 17.000 hectares.

En Egypte une tentative analogue a été étouffée par l'incompréhension de l'administration.

HÉLIOPOLIS

CURE DE GRAND AIR A LA LISIERE DU DESERT

LE PLUS BEAU SITE D'EGYPTE

NI POUSSIERE — NI MOUSTIQUES

Communications rapides avec Le Caire

TOUS LES SPORTS

Grand choix de terrains à bâtir

Pour tous renseignements s'adresser à la

SOCIETE D'HELIOPOLIS

28, Boulevard Abbas, à Héliopolis.

LA COMPLEXITÉ DU COMMERCE FRANCO-ALLEMAND

par
Sammy Beracha

L'ABSENCE d'unité économique et douanière entre les diverses fractions de l'Allemagne fait qu'il est impossible de parler d'un commerce franco-allemand en considérant les échanges globalement. Il y a plusieurs Allemagnes soumises à des régimes économiques différents et pratiquant des politiques commerciales inégales, sinon opposées. Les rapports économiques de la France avec sa zone d'occupation ne sont pas les mêmes que ceux qu'elle entretient avec la bi-zone anglo-américaine; et ces derniers ne sont pas comparables à ses relations avec la zone soviétique. Sans oublier que la zone d'occupation française elle-même est soumise à des règles différentes pour son commerce avec la France, selon qu'il s'agit de la Sarre, entourée d'un cordon douanier français, ou du reste.

La question des relations commerciales de la France se pose différemment, bien entendu, quand il s'agit de sa zone d'occupation et des autres zones. Elle ne négocie pas avec Baden-Baden; elle établit des règles en respectant les engagements internationaux qu'elle a pris. Par contre, elle doit négocier avec les deux autres zones.

Avec la zone soviétique aucun accord véritable n'existe. Les rapports économiques sont soumis à un certain empirisme et les échanges ne résultent que d'occasions isolées. Par exemple, la zone soviétique a un lot de bois de papeterie à vendre. Elle propose à la France en même temps qu'à d'autres pays éventuellement preneurs et elle vend à qui lui offre le meilleur prix. Tandis que, si un accord existait, il fixerait, pour une période donnée, la quantité de bois à livrer et son prix.

Dans la zone anglo-américaine

Au contraire, avec la bi-zone anglo-américaine des conventions précises règlent les échanges. La première, et la plus importante, sans doute, est l'accord tripartite sur les livraisons de charbon de la Ruhr à la France. Il a été réalisé en dehors et un peu contre l'avis de l'URSS., ce qui lui donne davantage encore le caractère d'un arrangement direct avec la bi-zone, comme s'il s'agissait d'un Etat indépendant.

Un tel arrangement vient, du reste, d'être réalisé à la suite des négociations entre la France et les autorités anglo-américaines d'occupation. Il s'agit d'un accord commercial en bonne et due forme qui règle les modalités de paiement des échanges, fixe les produits et les quantités à échanger, émet le vœu que l'équilibre des échanges soit assuré.

En ce qui concerne les modalités de règlement, il faut distinguer selon qu'il s'agit du commerce entre la bi-zone anglo-américaine et la zone française et des échanges entre la bi-zone et la France. Dans le premier cas, la règle voulait que les règlements se fissent en marks, ce qui était logique; mais, depuis janvier, considérant le particularisme de plus en plus poussé des zones, on a exigé de la zone française qu'elle réglât le déficit de sa balance commerciale en dollars. Dans le second cas, le paiement en dollars continue d'être la règle et c'est justement pour éviter à la France d'avoir à en déboursier beaucoup que les négociations se sont employées à équilibrer les échanges: contre de l'électricité, des métaux non ferreux, des machines, la France livrera des phosphates, des graines de semences et des produits chimiques en quantités suffisantes pour que l'excédent lui permette de payer les fournitures de charbon. On sait, en effet, que ce dernier produit distribué par l'Organisation Européenne du Charbon (ECO) ne peut être inclus dans les marchandises visées par le nouvel accord.

Création d'un conseil économique

L'importance de ce dernier se trouve accrue à la suite de la décision des généraux Clay et Robertson de renforcer la fusion économique de la bi-zone par la substitution aux cinq commissions économiques allemandes d'un Conseil économique, véritable parlement, dont les services exécutifs semblent devoir être des ministères.

Quoi qu'il en soit, la France et sa zone d'occupation sont déjà liées avec cette fraction d'Allemagne unie de 40 millions d'habitants, par un accord économique. D'aucuns voudraient même voir dans l'accord entre la zone française et la bi-zone comme un début de fusion. En fait, il n'en est rien.

L'ANGLETERRE IMPORTE...

Voici une liste de marchandises pouvant être importées en Grande-Bretagne, sans licences séparées, de n'importe quel pays.

Ivoire animal, brut, en défenses entières ou en sections de défenses, non taillé ou préparé, traité ou travaillé d'aucune façon.

Animaux vivants, quadrupèdes, comme suit: Bétail, moutons, chèvres et pores.

Bauxite. — Livres (non compris les périodiques, magazines et leurs pareils) pour la lecture, non compris les livres de fiction en anglais et les livres de fiction en anglais et les livres d'enfants. Livres, imprimés, et autres imprimés pour la lecture, importés en un seul exemplaire par la poste. — Cannes et rotins, non montés, fendus ou non. — Câpres en saumure, mis en flacons. — Ciment, calcaire, moulu et non moulu. — Charbon, y compris la lignite. — Oxyde de cobalt, crû ou raffiné. — Fil et fibre de coco. — Coke et combustible solide manufacturé, non compris le coke de pétrole et le coke de poix. — Alliage brut de cobalte-fer-cuivre. — Cryolite, naturel, raffiné. — Dessins, architecturaux ou d'ingénieurs. — Diamants bruts.

Articles de droguerie et leurs pareils, bruts ou préparés simplement, comme suit: Aconite, aloès (ou Cap), aloès (de Curaçao), aloès de Socotriné), araroba, noix d'arec, fleurs d'arnica et rhizome asafœtide, baume de Copaliba, baume du Pérou, baume de Tolu, buchu, fèves de calabar, racine de calumba, fleurs de camomille, canabis indica, écorce de cascara, écorce de carcarilla, gousses de casse fistula, huile de chaulmoogra, chirette, corn. colchique, graines de colchique, pulpe ou pommes de colocynthe, semences de coton, racine de pissenlit, herbe éphédra, ergots de seigle, gomme rouge d'eucalypties, gomme euphorbia, herbe euphorbia, racine de gentiane, gomme quinquina, jusquiame égyptienne, marrube, huile hydnocarpue, racine de rhubarbe indienne, ispaghula, jaborandi, jalap mexicain, kāmala, kino, noix de cola, Krameria, fleurs de lavande, écorce de citron (séchée), fleurs de tilleul, jus de réglisse, racine de réglisse naturelle, racine de réglisse pelée, fougère mâle, gomme mastic, nus vomica, pelure d'orange séchée, racine d'iris, papaine, podophyllum emodi, semences de coing, rhubarbe chinoise, salsepareille, racine de scammonée mexicaine, racine de senega, feuilles de séné (Alexandrie), gousses de séné (Alex.), scilles blanches, storax, feuilles de stramonium, strophantus cratus, strophantus komba, gousses et feuilles de séné de Tinnevely, uva ursi, racine de valériane.

Couleurs de terre, sèches, comme suit: Ogres, siennes, et terres d'ombre. — Felspar, y compris pierre chinoise. — Film cinématographique, exposé, d'une largeur de seulement 13/8 inches. — Déchets et reste de films. — Argile réfractaire.

Poisson frais (autre que congelé), sauf le saumon, le saumoneau et la truite. — Poissons et produits de poisson, emballés en fer-blanc, bocal ou autre récipient étanche et emporte entre la date du présent avis et le 31 octobre 1947, les deux dates limites comprises, et ne comprenant pas les sortes suivantes: espèce de sardine, caviar, crabe, langouste, hareng, homard, macquereau, pilchards, saumon, sardines, thon.

Silex, non aiguisé. — Fluorspar.

Fruits et légumes frais (ne comprenant pas les fruits à congélation rapide, secs, en conserve ou déshydratés et les légumes, dattes, herbes, noix, semences, grains et légumes à gousses séchés), excepté les suivants: pommes (y compris les pommes à cidre, bananes, betteraves, choux de Bruxelles, brocoli, chou et choux-fleurs; carottes (autres que les nouvelles carottes avec feuilles, emballées dans récipients autres que sacs ou filets); pamplemousses, raisins, poireaux oignons verts, oranges amères, oranges sucrées (autres que mandarines, africaines ou clémentines), carottes blanches, pommes de terre, navets (autres que les navets nouveaux, hâtifs, rutabaga).

Les fruits et légumes suivants peuvent être importés seulement entre les dates ci-dessous, et incluses: Haricots verts (1 janvier au 31 mai; 1 novembre au 31 décembre); carottes (nouvelles, avec verture attachée, emballées en récipients autres que filets et sacs (1 janvier au 30 avril); salades, endives, batavias et chicorées (1 janvier au 15 mai; 1 novembre au 31 décembre); radis (1 janvier au 15 avril); rhubarbe (1 janvier au 28 février; 1 décembre au 31 décembre); tomates (1 mai au 31 juillet); navets (nouveaux, hâtifs) 1 janvier au 30 avril; 1 novembre au 31 décembre).

Peaux de fourrure, non façonnées, non compris chèvre, chevreau, veau, mouton et peaux d'agneau.

Noix de galle. — Cornichons au vinaigre ou aneth. — Or en lingots. — Pièces de monnaie en or. — Minéraux d'or, concentrés ou résidus. — Gommés et résines suivantes: arabique, kauri, myrrhe, olibanum, sandrac, tragacanthé. — Gypse non brûlé, y compris l'albâtre. — Cartes hydrographiques. — Ilmenite. — Capok. — Soude de varech. — Kyanite. — Cartes et plans.

Musique: Catalogues, listes commerciales, matériel de publicité, manuscrits, textes dactylographiés et produits semblables de machines duplicatrices — Journaux.

Minéraux de nickel, concentrés, résidus. — Olives en saumure, emballées en flocons.

LES MARCHES INTERNATIONAUX

Le 12 Juillet 1947.

BLE

+ Le département de l'Agriculture des Etats-Unis a annoncé que, en raison des récentes inondations, les exportations de maïs seront moins importantes qu'il n'avait été prévu. La différence sera compensée par des expéditions supplémentaires de blé, de sorgho et d'orge.

La France recevra ainsi 8.500 t. de blé au lieu de la quantité correspondante de maïs. Il en sera de même pour la zone française d'Allemagne.

+ La troisième et dernière estimation officielle de la récolte argentine de blé est de 5.610.000 tonnes, soit 43,7 o/o de plus que le chiffre de l'année dernière. Elle est cependant inférieure de 410.000 tonnes à la seconde estimation, et de 330.000 tonnes à la première, qui date de décembre 1946.

SUCRE

+ Les transactions à terme pour le sucre ont repris le 1er juillet à la Bourse de New-York. La demande a été active.

Les cotations suivantes ont été établies pour le contrat No. 5 (en cents par lb. de 453 gr.) :

Mai 1948, 6,00 payé; juillet 1948, 5,65 payé; septembre 1948, 5,75; décembre 1948, 5,60 demandé.

La dernière cotation remontant au 20 février 1942 était de 2,99 c.

+ La récolte turque de betteraves sucrières s'annonce cette année comme particulièrement bonne. Les stocks de sucre existant dans le pays étant assez élevés, on espère que de fortes exportations de sucre pourront être faites l'année prochaine.

FRUITS ET AGRUMES

+ La récolte palestinienne d'agrumes pour 1946/47 a été inférieure à celle prévue. Elle s'élève à 10,7 millions de caisses, dont 7,9 millions ont été exportées. La part des oranges s'élève à 9 millions de caisses, dont plus de 8 millions de la variété Jaffa; celle des citrons à 350.000 caisses et celle des grapefruits à 1,25 million.

COPRAH

+ L'I.E.F.C. (International Emergency Food Council) a annoncé le 6 juillet une augmentation, se chiffrant à 125.000 t., des allocations pour les exportations de coprah en provenance des Philippines.

En outre, l'I.E.F.C. a aboli toutes les restrictions afin de permettre aux pays bénéficiaires d'obtenir la totalité de leurs allocations.

+ Sur les marchés des Etats-Unis, acheteurs étrangers et américains refusent toujours d'acheter le coprah au prix actuel qui leur est demandé. Ce prix est actuellement de \$145,20 par tonne caf Côte Pacifique; l'huile de coprah se traite à 11 c. par lb. Côte occidentale des Etats-Unis.

HUILE D'ARACHIDE

+ Les Etats-Unis ont exporté en avril dernier 21 millions de lbs. d'arachides en coques et 2 millions d'arachides décortiquées. Pour les quatre premiers mois de l'année, les exportations américaines ont atteint 102 millions de lbs. pour les arachides en coques et 12 millions de lbs. pour les arachides décortiquées.

En avril, 7.700.000 lbs. d'arachides ont été exportées sur la Hollande, 6 millions sur la Belgique et le Luxembourg, 4 millions sur la France et 5 millions sur le Canada.

+ Les allocations d'exportations d'arachides des Indes ont été fixées comme suit par le gouvernement :

Royaume-Uni, 29.579 t. de graines et 2.850 t. d'huile; Canada, 4.875 t. et 2.050 t. respectivement; France, 2.500 et 1.800 tonnes; Italie, 1.000 et 1.200 t.; Suisse, 3.500 et 200 t.; Tchécoslovaquie, 2.000 et 800 t.; Australie, 1.500 et 200 t.

+ Aux Etats-Unis, le marché de l'huile d'arachide reste calme. Les broyeurs reçoivent des offres d'achat à 22 c. par lb. sortie usine pour l'huile à 5 o/o de perte au raffinage, base première qualité, mais aucune vente n'a été effectuée.

+ Sur le marché de New-York, l'huile raffinée wintérisée cote 25 1/2 c., livraison New-York. Les acheteurs acceptent de traiter à ce prix, mais les vendeurs attendent de plus hauts cours pour réaliser.

+ Aux Etats-Unis, la campagne des arachides s'annonce excellente en raison de conditions atmosphériques particulièrement favorables.

+ De janvier à avril 1947, les Etats-Unis ont importé 8.139 lbs. d'huile d'arachide et en ont exporté 67.432 lbs.

HUILE DE COTON

+ Sur le marché de New-York, l'huile de coton brute première qualité est indiquée à environ 22 c. par lb. sortie usine. Quelques transactions ont été effectuées à ce prix. Les raffineurs se montrent prudents et les broyeurs ne présentent que peu d'offres.

Sur le marché au comptant, l'huile raffinée wintérisée cote environ 26 c. par lb., livraison New-York. La demande est peu active.

+ En clôture, on a enregistré le 20 juin les prix suivants sur le marché à terme de New-York pour l'huile de coton raffinée :

Juillet, 23,75 c. demandé; septembre, 19,90 c. demandé, 20,25 c. offert; octobre, 19,50 c. demandé, 20,25 c. offert; décembre, 17,50 c. demandé, 18,50 c. offert; janvier à mars 1948, 16,75 c. demandé, 18,00 c. offert; mais, 17,50 demandé, 18,00 offert.

+ A Resistencia (Argentine), les graines de coton sont cotées 150 pesos par tonne.

La totalité de l'huile extraite est vendue au gouvernement argentin au prix officiel de 1,18 peso par kg. pour l'huile semi-raffinée.

+ Dans l'attente des nouvelles réglementations gouvernementales concernant les prix, et dans l'espoir que ceux des oléagineux vont être abaissés, les transactions sur les huiles et graines oléagineuses, et en particulier sur le coton, sont presque nulles.

(Extrait des "Marché Coloniaux").

L'oignon égyptien deshydraté

CONSERVE TOUTE SA SAVEUR
ET TOUTES SES VITAMINES

Il s'impose rapidement sur le marché local
aussi bien que sur les marchés étrangers

Produit de la

"LES PYRAMIDES"

Dehydration Company
of Egypt S.A.E.

**PORT-SAID****FROM SEA**

18/7/47 :

Emp. Chub
Miraflores
Br. Fusilier
Isgo
Anglo Indian
Fouadieh
Sergio Laghi
Julius
Beatrice C.
Taos Victory
Garrone
C. of Leeds

FROM CANAL

18/7/47 :

Jalaketu
Opalia
Gherman O. Houghton
Cory Freighter
Clan Angus
Norfolk
Empress of Scotland
Tabian

FROM SEA

19/7/47 :

Benjamin Tay
Harpagon
Wetevreden
Nieuw Holland
Rugeley
Endeavour
C. of Windsor
Kota Gede
Horse Shoe

Virginia
Atreus**FROM CANAL**

19/7/47 :

Naphtol
Br. Commerce
V. de Majunga
Tyne
Cilicia
Mandaser
Liburnia

FROM SEA

20/7/47 :

Ondina
Coombe Hill
Emp. Rest
Emp. Confort
Hollypark
Dingledale
Rengam
Serampore
Rodos
Lieghwater
Bankiria

FROM CANAL

20/7/47 :

Amerskerk
Sumatra
Br. Major
Parramata
Allerton
Klamathfalls

FROM SEA

21/7/47 :

Scythia
Java
H.M.S. Norfolk
Transoman

Fort Moultrie
Ramsay
Danby
Antonio Zolti
Emp. Ken
Ramses
Hesperides
Shahristan
Sac No. 9
Agapenor
Mersa Matruh
Harpalion
Livorno
Br. Restraint
H.M.S. Childes

FROM CANAL

21/7/47 :

Wave Duke
Souliotis
C. of Lucknow
Nirton
Steel Worker
Br. Vigour
Monrow Victory
Medon
Quaker Hill
El Hak
Samnebra

FROM SEA

22/7/47 :

Illiria
C. of Bristol
Tokar
Nuttalia
Okeanos
Fouadieh
Br. Fern
Emp. Rosalind
Birhakim

Georgie
Black Hills**FROM CANAL**

22/7/47 :

Trivince
Gurna
Charles F. Meyer
Mataponi
Bencruachan
Fort Eric
Br. Power

**MARCHANDISES ARRIVEES
A L'IMPORTATION**

Par le s.s. "Tiradentes", 18/7/47:

84 H/Chest Tea
10 C/s Green Clipped Cardamoms
100 Chests Tea
79 Bags Pistachio nuts
13 Bags Shelled Pistachio.

Par le m/v "Wetervreden", 19/7/47, de Rotterdam:

5 C/s Rubber Solution.
1 C/ Leather goods
64 C/s Chocolate and Confectionery
3 C/s Empty Boxes
300 C/s Milk

Par le s.s. "Federico C." 17/7/47 de Gênes :

100 C/s Wine Vermouth
25 C/s Wine Grignolino
25 C/s Wine Bianco Secco
25 C/s Wine Barbera Secco
25 C/s Wine Gran Spumante
15 C/s Wine Marsala
10 Barrels Vermouth
1 Barrels Labels
2 Barrels Straw Hats
2 Barrels Straw Hats
113 Crates Sanitary articles
362 Crates Sanitary articles

Par le s.s. "Kota Gede", 20/7/47 de Rotterdam :

75 C/s Cheese
53 C/s Confectionery

Par le s.s. "Harpagon" 19/7/47, de Tripoli (Lybia) :

132 B/s Tobacco Monopoli
40 Crates Sardines in Brine

Par le s.s. "Serampore", 20/7/47 de Marseille :

6 C/s Fil de laine
30 C/s Vin mousseux

Par le s.s. "Leeghwater" 20/7/47 d'Amsterdam :

15 C/s Tin-ware
2 C/s Brass

Par le s.s. "Atreus", 19/7/47, de Glasgow :

100 C/s Whisky
5 C/s Sugar machinery spares.

LISTE DES BATEAUX EN PARTANCE D'ALEXANDRIE

France du nord, Rotterdam, Anvers — Siwa (Bernard) fin/ Juillet.

Palestine, Liban, Chypre — Inger (Bernard), fin/Jullet.

Palestine, Liban, Chypre. — Becky (Bernard), début/Août.

Palestine, Rotterdam, Amsterdam — Ariadne (Van der Zee) le 30/7.

Aden, Bombay — Alavi (Savon), début/Août.

Le Pirée, Gênes — Isabella Viola (Savon), le 28/7.

Londres, Hull, Anvers — Hellas (Tavoularides), le 30/7.

Limassol, Beyrouth, Haifa — Terpsichore (Xydia), le 15/8.

Le Pirée, Marseille, Gênes — Terpsichore (Xydia), le 27/7.

Le Pirée — Dimitrios (Papalios), le 27/7.

Palestine, Beyrouth — Este (Lancaster), le 28/7.

Rhodes, Le Pirée, Gênes, Marseille — Alexandra (Angouras), le 27/7.

Le Pirée, Gênes, Marseille — Cyrenia (Cottakis), le 31/7.

Le Pirée, Gênes, Marseille — Corinthia (Cottakis), le 14/8.

Limassol, Beyrouth — Corinthia (Cottakis), le 9/8.

Limassol, Beyrouth — Cyrenia (Cottakis) le 26/7.

LISTE DES BATEAUX ATTENDUS A ALEXANDRIE

Suède, Norvège, Finlande — Bardaland (Scandinavian), le 17/8.

Amérique du Sud — Naboland (Scandinavian), le 5/8.

U.S.A. — Fernmore (Scandinavian), le 7/8.

Suède, Norvège, Finlande — Evanger (Scandinavian), le 10/8

Suède, Norvège, Finlande —

Suède, Norvège, Finlande — Inger Marie (Scandinavian), le 21/8.

Rotterdam, Anvers, France du nord — Inger (Bernard), fin/Jullet.

Rotterdam, Anvers, France du nord — Becky (Bernard), début/Août.

Amsterdam, Rotterdam — Ariadne (Van der Zee), le 29/7.

Bombay — Alavi (Savon), début/Août.

? — Isabella Viola (Savon), le 26/7.

? — Hellas (Tavoularides), le 28/7.

? — Este (Lancaster), le 26/7.

LA SEMAINE COTONNIERE

AFFAIRES EN FILATURE

Des affaires importantes semblent avoir été conclues cette semaine avec les Filatures Américaines, Tchecoslovaques et Indiennes. Ces affaires portent non seulement sur le Karnak, mais encore sur les Giza 7, Ménoufi et Ashmouni.

Nous disions il y a quelques semaines, que les Filateurs Français avaient juste suffisamment de cotons Egyptiens en stock pour les mener jusqu'en octobre, et qu'en toute hypothèse, ils devraient venir s'approvisionner en Egypte en août ou septembre. Nous croyons maintenant savoir que le GIRC sera sur notre marché très prochainement pour des quantités importantes d'Ashmouni, et peut-être également de longues soies.

L'Industrie Textile Française espère que ce sera là la dernière intervention du GIRC, et que cet organe de contrôle d'achat et de distribution, sera bientôt dissous pour laisser toute liberté d'action aux Filateurs.

Il nous revient que le British Board of Trade a demandé des offres de classements bas de Ménoufi, sans toutefois conclure d'affaires à ce jour. C'est aujourd'hui la variété de longue soie que l'on peut trouver à meilleur compte, c'est à dire à environ 2 à 3 tallaris moins cher que les grades correspondant de Karnak.

LA SITUATION STATISTIQUE

A) EGYPTIEN

Nous estimons qu'au 30 juin dernier, les stocks de cotons libres en Egypte (sans compter les engagements à l'Exportation), étaient les suivants:

	Crs.
KARNAK	1,374,000
MENOUFI	222,000
GIZA 7	59,000
AUTRES LONGUES SOIES	78,500
ASHMOUNI / ZAGORA	785,000
SCARTO	702,000
	Crs. 2,661,000

A part les stocks libres sus-mentionnés, les cotons suivants étaient détenus par le Gouvernement, ou en stock dans les Filatures:

	Gouvern. Egyptien		Filatures locales	
	Crs.	Crs.	Crs.	Crs.
KARNAK	2,869,000		90,000	
MENOUFI	176,000			
GIZA 7	533,000		25,000	
AUTRES LONGUES SOIES	21,500		2,000	
ASHMOUNI/ZAGORA	64,500		425,000	
AUTRES VARIETES			1,000	58,000
	Crs. 3,665,000		Crs. 600,000	

Les stocks existant dans le Pays, étaient donc les suivants:

STOCK "LIBRE"	2,661,000
GOVERNEMENT EGYPTIEN	3,665,000
FILATURES LOCALES	600,000
TOTAL	Crs. 6,926,000

B) AMERICAIN

Le Rapport du Bureau de Recensement de Consommation par les Filatures Américaines a estimé la consommation du mois de juin en Amérique à 728,000 balles (500 lbs). contre 793,000 balles en juin de l'an dernier.

En outre, le Bureau a estimé les stocks en Filature au 30 juin à 1,677,000 balles et ceux existant dans les Presses et Magasins à 1,230,000 balles soit au total 2,907,000 balles auxquelles il y aurait lieu d'ajouter environ 400,000 balles de tous cotons (Américains et Etrangers) entre diverses mains, soit au total "visible" à fin juin d'environ 3,300,000 balles.

De ce chiffre il y aurait lieu de déduire la consommation du mois que l'on peut estimer à 750,000 balles et les Exportations à 200,000 balles, soit 950,000 balles, laissant un carry-over à fin juillet de 2,350,000 balles.

La première estimation de la Récolte sera publiée le 8 août, et si elle est comme on l'estime de 11 millions de balles, l'approvisionnement total d'Américain pour la saison 1947/48 serait de 13,350 balles.

L'on peut prévoir une consommation en Amérique de 9 millions de balles au minimum, et des exportations entre le Japon, l'Allemagne et le Continent à 3 millions de balles, soit 12 millions de balles pour la saison, laissant à nouveau à la fin de la campagne prochaine, un reliquat excessivement réduit.

Il est difficile dans ces circonstances d'être pessimiste quant à l'avenir des prix de l'Américain.

MARCHE DE MINET EL BASSAL

Notre marché de disponible continue à être très actif et le volume des ventes de la semaine atteignit 14,591 balles de toutes variétés contre 12,129 pour la semaine précédente.

Les ventes par variétés se répartissent comme suit:

LONGUES SOIES

		Balles
KARNAK	6,142	7,487
MENOUFI	270	919
GIZA 7	179	84
MAARAD	149	105
	6,740	8,595

COURTES SOIES

ASHMOUNI	7,349	3,222
ZAGORA	345	305
MIXTE, SEKINA etc.,	157	7
TOTAL DES VENTES	Balles 14,591	contre Balles: 12,129

KARNAK

Les ventes s'effectuent au rythme de 1,200 balles de moyenne par jour, ce qui suffit amplement à satisfaire l'offre et à maintenir les hauts prix de la semaine passée, qui dans l'ensemble ne subissent aucun changement.

Le FGF/G fut payé Tall. 44,50/45, — le GOOD Tall. 46, — le G/FG Tall. 47,50, le FG - 1/4 Tall. 48, -/48,25 le FG Tall. 49, -/49,25 le FG plus 1/4 Tall. 50, et le FG/EX Tall. 51, -/51,50.

MENOUFI/GIZA 7

Un très petit courant d'affaires eut lieu sur ces deux variétés. En Ménoufi une petite demande de GOOD fut satisfaite à Tall. 42,75/43, -

En Giza 7, le G plus 1/4 fut échangé à Tall. 44,50 et le G/FG à Tall. 45, -

ASHMOUNI/ZAGORA

Une très forte demande d'Ashmouni amena de très nombreuses transactions sur cette variété, les ventes atteignant une moyenne journalière de 1,500 balles.

Les classements de GOOD à FG - 1/4 furent les plus demandés, et une hausse de plus de cent points est à être enregistrée.

Le FGF/G fut payé Tall. 42, -/42,50 le GOOD Tall. 44, -/44,25 le G/FG Tall. 45,50 et le FG - 1/4 Tall. 46.

FRANCO-STATION

D'assez nombreuses transactions en franco-station nouvelle récolte furent conclues cette semaine.

En Ashmouni, le G/FG fut échangé à Tall. 45,50 et le classement correspondant de Zagora à Tall. 44, - soit à une différence de 150 points.

En Karnak, le FG fut payé Tall. 50,50, mais même à ces prix les vendeurs demeurent très rares.

ENCHERES GOUVERNEMENTALES

L'Egyptian Cotton Commission a procédé à des enchères mercredi passé, au cours desquelles au total 1,484 balles furent vendues comprenant 966 d'Ashmouni, 35 de Zagora, 15 de Karnak et 468 de Giza 7.

Nous donnons ci-dessous, un aperçu des prix payés pour les différents classements de ces variétés. Il est à noter toutefois que pour l'Ashmouni, les cotons adjugés étaient en majorité de provenance Fayoum, que le Karnak provenait de la récolte 1944 1945 et par conséquent était sujet à la taxe à l'exportation de P.T. 20. — par kantar, et que les cotons Giza 7 étant présentés en steampressé, il y a lieu d'ajouter aux prix payés Tall. 1, — par kantar pour frais de pressage.

ASHMOUNI

G plus 1/8 Tall. 44,1/8 à Tall 44,5/8 G plus 1/4 Tall. 44,75 à 45,25 G plus 3/8 Tall 45,25 à Tall 45, 3/8 G/FG Tall 45,50 à 45,5/8 FG — 3/8 Tall 45,75 à Tall. FG — 1/4 Tall 45,75 à 45,7/8 FG — 1/8 Tall 46, —

ZAGORA

GOOD Tall. 43,50 à 44,25 G plus 1/4 Tall. 44,50

KARNAK

FG — 1/8 Tall. 47,50 (Récolte 1944/45)

GIZA 7

G plus 1/8 Tall. 43,75 G plus 1/4 Tall. 44,5/8

LES EXPORTATIONS. Du 1er septembre 1946 au 16 juillet 1947, nos exportations ont totalisé 844,192 balles ou Crs. 6,159,164 contre 471,251 balles ou Crs., 3,437,133 pour la période correspondante de l'an dernier.



CHRONIQUE DE LA BOURSE DES VALEURS

Une nouvelle ère pour l'Egypte

APRES avoir haussé pendant plusieurs jours sans arrêt, le marché essaye maintenant de digérer ses gains. Des ventes pour prise de bénéfices ont amené une légère réaction, mais le sous-ton demeure soutenu.

Une ère nouvelle s'ouvre pour l'Egypte, l'ère des restrictions dans les importations et de l'encouragement pour les exportations. Et ceci ne pourra que causer un bien profond à notre économie nationale. Si la hausse a été, à notre sens, très rapide, le marché a mis ces derniers jours un frein, de sorte qu'il faut s'attendre à une période de stabilisation avant d'aller de l'avant. Il serait dangereux qu'il en fut autrement. Un marché qui hausse sans discontinuer livre le flanc à une réaction non moins violente, surtout qu'il ne saurait s'agir d'inflation monétaire, la livre égyptienne étant bien gagée et les finances gouvernementales très fortes.

Pas de dévaluation

DANS certains pays voisins le banknote égyptien a baissé. Ceci est dû 1^o aux restrictions sur les changes et 2^o au tintamarre que nous avons fait, nous mêmes, au sujet de notre devise. Mais avec le temps tout finira par s'arranger. L'Egypte est un pays riche. Si une baisse monétaire doit venir, elle ne sera due qu'à l'incurie gouvernementale. Et pour le moment, rien ne laisse croire ou supposer que le gouvernement n'est pas en mesure de défendre notre monnaie.

Les valeurs industrielles travaillent à plein rendement. Le prix du coton est fort élevé et

nos exportations excellentes. Dans ces conditions, l'économie égyptienne ne court aucun risque. Au contraire, tout laisse prévoir, pour l'année prochaine, une période de vaches grasses. Il s'agirait seulement pour les autorités de combattre l'agiotage qui se fait sur certaines marchandises, de courber la spéculation et surtout d'éviter l'accaparement dans des buts lucratifs de certains produits qui, d'après certains commerçants, ne pourront plus être importés. Il ne s'agit pas d'encourager la vie chère par une politique à courte vue.

Ceci dit, passons en revue la semaine du marché des valeurs.

Filatures et Sucrieries

LES Filatures et les Sucrieries furent les grandes vedettes de la semaine boursière. Les Filatures parce que le gouvernement va diminuer nos importations en cotonnades et les sucrieries parce que les autorités vont encourager l'exportation du surplus du sucre. L'action Sucrieries fut à l'honneur. Elle était fortement en retard sur la part de fondateur. Aujourd'hui, l'action a, à notre sens, dépassé la part de fondateur. Il serait dangereux de continuer à hausser.

Un titre en retard : Banque Misr

UN titre en retard, nous paraît être la Banque Misr. Comme on le sait, la Banque Misr détient un portefeuille qui se compose dans sa majorité d'actions achetées à leur valeur nominale des industries Misr qui toute valent entre 3 et 5 fois leur prix d'émission. Pourquoi la Filature Misr doit-elle valoir une

livre plus cher que la Banque Misr? Mystère de la spéculation boursière. Mais, lorsqu'on se rendra compte du retard de la Banque Misr, les cours se nivelleront.

Les perspectives de la Commercial Bank

NOUS avons parlé la semaine dernière de la Commercial Bank et avons dit que c'est là une des rares valeurs qui se trouve encore au-dessus du pair. Ce qui constituait la plus lourde charge pour la Commercial Bank of Egypt c'était son portefeuille composé surtout d'affaires nouvelles auxquelles la Banque s'était intéressée et qui avaient baissé sensiblement. Aujourd'hui, toutes ces affaires sont au-dessus du pair. La position de la Commercial Bank a été de ce chef assainie. Ainsi la Fayoum Textile à laquelle s'intéresse la Banque vaut 560. Le prix d'émission est de 400. La Commercial Insurance trouve preneur au pair. Les Jardins et Vignobles dont le décret y a paru le 17 juillet travaillent de façon excellente et ont déjà vendu une partie de leurs récoltes en raisins. Tout ceci laisse supposer que la Commercial Bank retrouvera bientôt et même dépassera le pair.

Le coupon statutaire de la Farghali

NOUS annonçons la semaine dernière que la Farghali Cotton ne distribuerait probablement que son coupon statutaire, c'est-à-dire 4 pour cent, étant donné que le commerce d'exportation du coton nécessite d'important crédits à accorder à la filature étrangère et que, sagement, le Conseil veut se prémunir contre toute surprise. Cette nouvelle a ému certains détenteurs d'actions Farghali qui nous ont écrit à ce sujet. Signalons d'abord que le coupon statutaire n'est pas de 4 pour cent mais de 5 pour cent. Suivant nos renseignements, les affaires, très prospères de la Société, auraient pu lui permettre de distribuer un dividende supérieur, mais pour les raisons précitées, une politique de prudence semble devoir être adoptée par le Conseil.

Fermeté des Fonds d'Etat

LES fonds d'Etat sont très soutenus et à un moment, donnée, ils valurent 109 livres. Des achats massifs en Emprunt National 3 1/4 pour cent, eurent lieu. Ceci est une preuve tangible qu'aucune crainte n'est formulée par le capital au sujet de la valeur monétaire. Sinon, les Fonds d'Etat qui sont remboursables en livres égyptiennes au-

raient baissé. Or, non seulement, ils n'ont pas baissé, mais ils ont suivi la tendance générale et leur rendement est aujourd'hui un peu au-dessus de 3 pour cent.

Plus que tous les arguments, la tenue des fonds d'Etat prouve la solidité de la monnaie égyptienne.

Le cours des obligatoires Suez

ACE PROPOS, il est étonnant que les obligations Suez, valeurs or, fassent du sur-place. En effet, tôt ou tard, le prix de l'or à New-York devra être majoré et porté au taux mondial. Dans ces conditions, ceux qui détiennent des obligations Suez devront profiter et comme valeur de remboursement et comme rendement. Au prix actuel le taux de rendement des obligations Suez est de 2 3/4 pour cent, ce qui nous paraît excessif. Certes, on craint la question du remboursement. Mais, comme les obligations à lot du Crédit Foncier, les obligations Suez pourraient être assurées et à un taux minime, de façon à éliminer tout risque.

L'avenir de la Kom-Ombo

LES Kom Ombo furent à l'ordre du jour. Nous disions la semaine dernière l'estime dans laquelle nous tenons cette valeur, excellente malgré les déboires des dernières années. La prochaine électrification des chutes d'eau d'Assouan va certainement avoir des répercussions imprévues sur ce titre qui est appelé à connaître de bien plus hauts cours.

La tendance du marché

NOUS avons dit la semaine dernière que l'Egrenage Misr était un titre en retard. Les événements nous ont donné raison. Le titre a gagné environ 60 points au cours de la semaine sous revue et tout porte à croire qu'il ne s'arrêtera pas là. Le prochain coupon serait légèrement supérieur à celui de l'année dernière, car le Conseil suit une politique de prudence et préfère, comme toutes les affaires Misr, aller lentement mais sûrement.

B. HASSID & Co.

BUREAU TECHNIQUE & D'ETUDES
39 RUE SOLIMAN PACHA, LE CAIRE — TEL. 59430

Agents Exclusifs

pour les

MOTEURS DIESEL SKODA PRAGUE
POUR TOUS USAGES INDUSTRIELS & MARINS

et la

ANGLO CONTINENTAL EQUIPMENT COMPANY

LONDON E.C.

PIECES DE RECHANGE POUR MOTEURS DIESEL ET
AUTRES MACHINES

L'ECHANCIER

Coupons détachés :
le 22.747 Oblgs 5% Nouvelle émission Drogueries d'Eg. P.T. 125, brut semestriel, payable le 31.747.

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 18 AU 25 JUILLET 1947

DESIGNATION DES VALEURS	18 Juillet 1947	25 Juillet 1947	DESIGNATION DES VALEURS	18 Juillet 1947	25 Juillet 1947
FONDS D'ETATS & EMPRUNTS			SOCIETES IMMOBILIERES		
Emp. Nation. 3 1/4 o/o	10801	10875	African Enterp.	—	900 a
Emp. Nation. 2 3/4 o/o	10170	10260	Heliopolis Acts.	—	2780
Emp. Coton, 2 3/4 o/o	10810	10850	Heliopolis Fd.	6750	6700
BANQUES ET SOCIETES DE CREDIT			Heliopolis Jce.	—	1600 a
Athènes	94	90	Delta Land	323	327
Banque de Commerce	670	700	Delta Land nom.	—	290 v
Banque Misr	2350	2320	Gabbari	423	426
Commercial Bank	356	361	Immobilia	940	950
Foncier Act.	2750	2800	Le Fayoum	172	152
Foncier Fond.	4826	5000	Siouf	840	860
Foncier Obl. 1903	2170	2246	S.I.B.U.R.	—	375
Foncier Obl. 1911	1776	1874	Al Chams	—	960
Land Bank Act.	900	900 a	SOCIETES INDUSTRIELLES ET DIVERSES		
Land Bank Fd.	7200	7040	Oilfields	440	437
National Bank	3950	4000	Ginners	132 a	137
Crédit Alexandrin	575	575	Astra	—	300 a
SOCIETES DES EAUX			Beida Dyers	—	2760 a
Alex. Water	1700	1700	Sand Bricks	1286	1300 a
Eaux du Caire Cap.	512 a	512 a	Clothing	820	620
Eaux du Caire Jce.	1666	1660	Frigorifique	—	1900
Eaux du Caire Fd.	11000	10900	Delta Trading	—	1060
SOCIETES DE TRANSPORT ET CANAUX			East	—	400
An. Am. Nile	765	730	Rice Mills	—	360
Suez IIe. Série	4480	4400	Salt au port.	383	376
Suez IIIe. Série	3910 a	3900	Salt nom.	357	357
Delta Light Priv.	848	820	Filature Nat.	2496	2550
Delta Light Fd.	460	375	G.E.R.C.O.	525	522
Eg. Shipping	339	400	Fibres Text.	820	825 v
La Fluviale	575 v	575	Plastics	515	500
Menzaleh Acts.	85 a	96 v	Nile Textile	—	1060
Menzaleh Fond.	202 a	220	Port-Said	578	570
Trams Caire Part Soc.	370	370	Pressage	—	1600
Trams Alex. Div.	2000	2026	Ciment Tourah	386	311
Trams Alex. Jce.	210	210	Bolanachi	355	356
United Nile	1300	1376	Tissage	2226	1166
SOCIETES D'HOTELS			Emballages	—	400 v
Eg. Hotels	378	352	Sieglwart	975	990
Eg. Hotels nom.	325	320	Financière	—	2398
Nungovich	—	4170	Sucres Ord.	820	1036
Palestine	228	240	Sucres Priv.	—	500
Palestine nom.	234 a	234 a	Sucres Fd.	1756	1756
Upper	570	565	Filature Misr	2412	2300
SOCIETES FONCIERES			Kafr El Dawar A.	—	2550
Aboukir	256	258	Kafr El Dawar B.	—	1180
Anglo-Belgian	315	344	Egrenage	—	2274
Allotment	1140	1140	Tiss. Soie	—	—
Gharbieh Acts.	535	521	Papier	1014	1054
Gharbieh Fd.	144	178	Viticole	840	848
New Egyptian	181	182	Tractor	—	1300 a
Sidi Salem	362	370	United Enterprise	—	360
Kom Ombo Acts.	655	664	SOCIETES COMMERCIALES		
Kom Ombo Fd.	4900	5100	Bonded	—	1996
Behera	1450	1436 v	Frosted Food	—	223
Cheikh Fadl	534	552	Cicurel	—	1374
Union Foncière	920	960			

LES BOURSES ETRANGERES

Les valeurs égyptiennes

à la Bourse de Londres

Clôture du 24 juillet

Acheteurs en vendeurs respectivement :	Egyptian Markets : Sh. 9/6 — 11/-
Sudan Plantations Syndicate : Sh. 50/3 — 51/3	Egyptian Salt and Soda : Sh. 53/9 — 58/9
Greek 5 o/o Loan 1914 : £ 8 1/2 — 9 1/2	Egyptian Delta Land : Sh. 65/- — 75/-
Greek 7 1/2 o/o 1924 (Refugee) £ 15/1/2 — 16 1/2	New Egyptian Company : Sh. 27/- — 29/-
National Bank of Egypt : £ 43 3/4 — 44 1/4	Abukir Company : Sh. 33/- — 35/-
Egyptian Delta Light Rails. (Pref.) : Sh. 120/- — 160/-	Anglo-Egyptian Oilfields "B" : 67/6 — 72/6

à la Bourse de Paris

Clôture du 24 juillet

Francs	Francs
Crédit Foncier (Act.) 12,265	Cairo-Heliopolis (Act.) 12,500
Crédit Foncier (P.F.) 28,000	Cairo-Heliopolis (P.F.) 29,100
National Bank of Egypt (Action) 17,600	Suez Canal 3 o/o 18,750
Land Bank (Action) 3,850	Sucreries d'Ég. (Act.) —
Land Bank (P.F.) 35,500	Sucreries d'Ég. (P.F.) 8,200
	Banque Ottomane 5,400

ACTUALITÉ LOCALE

(Suite de la page 4 et 5)

LE DEPARTEMENT DU CONTROLE DES CHANGES ORGANISE

La mise en application de l'arrêté ministériel sur le Contrôle des Changes ne s'est pas produite sans quelques petits accrocs techniques inévitables dans des cas semblables. Le ministère des Finances vient de prendre les mesures nécessaires pour parer à ces inconvénients et assouplir le fonctionnement du nouveau contrôle.

Une première difficulté que l'on vient de rencontrer est l'insuffisance des formulaires que les commerçants et importateurs doivent remplir pour demander leur permis d'importation. Ce retard, semble-t-il, provient de l'Imprimerie Nationale. Le ministère vient de demander à cette institution d'accélérer l'impression des formulaires, afin qu'ils suffisent aux besoins courants.

Un deuxième obstacle est l'insuffisance des fonctionnaires et techniciens du nouveau Département des Importations et Exportations. Ici aussi le ministère vient de prendre les mesures nécessaires pour assurer à ce Département un personnel suffisant pour liquider rapidement toutes les affaires courantes.

Le ministère a d'autre part décidé afin de rendre plus ef-

ficient le travail, de diviser le Département des Importations et Exportations en quatre sections séparées: celles des Importations, des Exportations, de la Statistique et des Recherches.

15.000.000 DE LIVRES EN DEVICES RARES SORTIES SANS PERMIS

Le Comité créé au ministère des Finances et chargé de mettre au point un règlement servant au contrôle des opérations monétaires, a remarqué que les dépenses en devises rares, faites à des fins de voyages à l'étranger avaient pris des proportions énormes durant la période précédant la promulgation de la loi sur le contrôle du change. Ces dépenses avaient totalisé 4 millions de livres environ pour les trois dernières années.

En outre près de 15 millions de livres en devises rares ont été, au cours de l'an dernier, dépensés subrepticement à des fins différentes.

LA FABRICATION DU SIROP ARTIFICIEL

Le ministère du Commerce et de l'Industrie n'avait jamais autorisé jusqu'ici la fabrication du sirop artificiel. Nous apprenons que ce ministère vient d'accorder cette autorisation à certaines confiseries, à condition d'indiquer la nature de ce sirop sur les étiquettes des bouteilles.

JARDINS ET VIGNOBLES D'EGYPTE

(Société Anonyme Egyptienne)

Vu l'acte préliminaire d'association passé sous seing privé à Alexandrie, les 19 et 20 février 1947 et, au Caire, les 5 et 8 mars 1947 et à Hérouan le 9 mars 1947, entre les sieurs:

Mtre. ABDEL RAHMAN EL BIALY; WAHIB DOSS BEY, avocats et administrateurs de sociétés;

YOUSSEF FARES, ingénieur agronome et administrateur de sociétés;

ELIE POLITI, administrateur de sociétés;

HASSAN FOUAD BEY, ingénieur et administrateur de sociétés;

AHMED MAHMOUD BEY, ingénieur chimiste; tous, sujets égyptiens, demeurant au Caire;

CHARLES ROFE, administrateur de sociétés, propriétaire, sujet britannique;

EUSTACHE N. SAKELLARIOS, propriétaire, sujet hellène, légalement représenté aux fins des présentes;

PANAYOTTI SCAMVOUYERAS, propriétaire, sujet hellène;

MARDIG ZARBHANELIAN, WILLIAM CHIKHANI, propriétaires;

tous, demeurant à Alexandrie;

pour la constitution d'une Société Anonyme Egyptienne sous la dénomination de: "JARDINS ET VIGNOBLES D'EGYPTE";

(Société Anonyme Egyptienne)

La Société a pour objet:

(a) L'acquisition, la vente, la location, la gérance de tout domaine agricole et de toute usine affectée aux produits agricoles.

(b) L'exploitation directe ou indirecte de ces domaines et usines dans les différentes branches de l'agriculture générale et spéciale, de l'élevage ainsi que le commerce de leurs produits.

(c) L'extension et le développement de la viticulture, de l'arboriculture et de toutes cultures spéciales ainsi que toutes industries dérivées.

(d) L'acquisition de terrains urbains ou ruraux, en vue de leur exploitation par tous moyens propres à la réalisation et au développement de l'objet de la Société.

La Société pourra s'intéresser ou participer d'une manière quelconque à des entreprises similaires, ou pouvant contribuer à la réalisation de l'objet de la Société, tant en Egypte qu'à l'étranger, fusionner avec elles, les acquérir ou les annexer.

La Société aura son siège et son domicile légal à Alexandrie.

Le conseil d'administration pourra créer des succursales ou agences de la Société ou établir des correspondants en Egypte ou à l'étranger.

La durée de la Société est fixée à 25 (vingt-cinq) années à dater du décret royal autorisant sa constitution, sauf dissolution anticipée de la Société ou prorogation de sa durée par un autre décret.

V. — Le capital social est fixé à L.E. 275.000 (livres égyptiennes deux cent soixante quinze mille) représenté par 68.750 actions de L.E. 4 (quatre) chacune.

Ce capital est souscrit en entier de la manière suivante:

	Actions	L.E.
Abdel Rahman El Bialy	1.000	4.000
Wahib Doss Bey	2.500	10.000
Youssef Farès	2.000	8.000
Elie Politi	875	3.500
Hassan Fouad Bey	250	1.000
Ahmed Mahmoud Bey	250	1.000
Mardig Zarbanelian	10.765	43.060
Charles Rofé	7.110	28.440
William Chikhani	7.110	28.440
Eustache Sakellarios	6.015	24.060
Panayotti Scamvouyeras	9.000	36.000
	<hr/>	<hr/>
	46.875	187.500

MARCHÉS DE GROS

(Cotations et stocks)

DU 16 AU 23 JUILLET 1947

Marchés	Produits	Prix P.T. par ardeb	Vendu Ardebs	Stocks dans les Chounas (en ardebs)			
ROD EL FARAG	Fèves Ent Zaw.	445	80	Blé	15646	Helba	2637
	Sésames R. Moy	815	50	Fèves	601	Lupins	147
	Orge Moyen	170	2110	Lentilles	3675	Pois Chiches	268
	Maïs o. Bl. Zaw.	200	100	Orge	1453	Sesames	862
	Helba Zaw.	470	30	Maïs N el Gam	1006	Arachides	668
				Mais Oweiga	916	Riz Non Decort	572
ATAR EL NABI	Maïs Sh. Nab. Zaw.	235	160	Blé	9100	Helba	2461
				Fèves	3289	Lupins	235
				Lentilles	1534	Bersim	70
				Orge	2809	Sesames	528
				Maïs N el Gam	7662	Tibn Unité	8998
				Maïs Oweiga	651	100 Kilo	
ALEXANDRIE	Aucune affaire n'a été enregistrée			Fèves	2531	Helba	630
				Lentilles	619	Lupins	420
				Orge	6061	Sesames	132
				Maïs N el Gam	50	Riz Non Decort	1171
				Maïs Oweiga	10	Riz Glace	8732
ROSETTE	Riz Glace en Sac (80 Oks N. 1)	306.5-309.5	—	Usines de Decort			
	Riz Blanchi au G. Ardebs 200)	613-619	—	Riz Non Decort	4552		
				Riz Glace	580		

Nouvelles Sociétés

En commandite par actions

Raison sociale: H.M. Allen & Co.

Associés: Miss H.M. Allen et David Benghiat.

Capital: L.E. 5000.

Objet: le commerce en général et la représentation.

Signature et gérance: les deux associés séparément.

Date et durée: 10 ans à partir du 1er Mars 1946.

Siège: Le Caire.

En commandite simple

Raison sociale: John Angouras & Co.

Associés: John Angouras, Kymothéa Angouras et une commanditaire.

Capital: L.E. 7000.

Objet: les affaires maritimes en général et agissant comme agent des compagnies de navigation et assurances maritimes, ainsi que toutes autres opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société.

Signature et gérance: John Angouras seul.

Date et durée: trois ans.

Siège: Alexandrie.



FORGING AHEAD IN BUSINESS

BACK in 1772, a precocious twelve year old boy named Alexander Hamilton wrote to a friend... "I condemn the groveling condition of a clerk or the like, to which my fortune condemns me, and would willingly risk my life, though not my character, to exalt my station . . . I mean to prepare the way for futurity."

This young man had a mind that could see the root of things and look into the future. At the age of fourteen he was managing his employer's business in the latter's absence for his health. The boy was doing a man's job, but such success did not satisfy his ambitions. His eyes were turned toward the American colonies. *He knew that a man could go farther in times of change than when times are static.*

Hamilton fought through the Revolution and distinguished himself. Later, when most men were blinded to the real problems by talk of freedom, he saw that the Constitution had been designed to overcome economic difficulties; he realized that the men who controlled the finances of the country would play a major role in its destiny.

As the first Secretary of the Treasury of the United States, Hamilton provided a sound currency for America, established its credit and laid down the principles that have guided us ever since. Based on the foundation laid by this brilliant young man who was willing to learn from books and other people, the United States became a power in Finance, in Industry, in Commerce and in Agriculture.



We are living in times of tremendous change today. Every man genuinely interested in self-improvement will want to know about the Institute which so appropriately bears Alexander Hamilton's name, and the training it offers in the fundamentals of business and industry. The whole story is told in the fast-reading pages of "FORGING AHEAD IN BUSINESS." Write the Institute, giving your name and address, and your FREE copy of this famous book will be mailed promptly.

ALEXANDER HAMILTON INSTITUTE

P.O.B. 284, Cairo.

Raison sociale: Sayed Moustafa et les successeurs de Abdou Moustafa.

Associés: El Hag Sayed Moustafa Moustafa, El Hag Mohamed Abdou Moustafa, Mahmoud Abdou Moustafa et cinq autres commanditaires.

Capital: 10600.

Objet: fabrication et commerce des articles de ménage et autres.

Signature et gérance: El Hag Sayed Moustafa et El Hag Mohamed Abdou Moustafa conjointement ou séparément.

Date et durée: deux ans à partir du 1er Janvier 1947.

Siège: Le Caire, kism El Darb El Ahmar, Darb El Dalil.

En nom collectif

Raison sociale: Jacques Misan & Juda Behar.

Associés: Jacques S. Misan et Juda Behar.

Capital: L.E. 1500.

Objet: le commerce et la commission en gros, demi-gros et détail de papier, cartonnage, ficelle; jute et articles divers.

Signature et gérance: les deux associés séparément.

Date et durée: un an à partir du 1er Juillet 1947.

Siège: Alexandrie.

Raison sociale: El Wadi Engineering & Contracting Co.

Associés: Alexandre A Namour & Wadie Mirshak.

Capital: L.E. 7000.

Objet: l'entreprise générale de tous travaux de construction, achats et ventes d'immeubles, etc...

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Juillet 1947.

Siège: Le Caire, rue Borsa No. 9.

Raison sociale: Jean Vassiliou & Co.

Associés: Jean Vassiliou et Georges Capaitzis.

Capital: L.E. 1000.

Objet: Atelier électromécanique et entreprises électriques.

Signature et gérance: G. Capaitzis seul.

Date et durée: trois ans.

Siège: Le Caire, No. 3 rue Zaki.

Demandez à
votre Pharmacien
les PRODUITS KIRBY



Pilulettes KIRBY
POUR LE FOIE

PRIX AU PUBLIC
P.T. 5